





# TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
PRIMAIRE.....	7
Écoles primaires.....	9
Secteur A.....	11
Secteur B.....	14
Secteur C.....	21
Secteur D.....	27
Secteur E.....	34
Écoles offrant un projet particulier.....	39
SECONDAIRE.....	43
Écoles secondaires.....	45
ANNEXES.....	51
Loi sur l'instruction publique.....	53
Liste des écoles et actes d'établissement 2016-2017.....	57
Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019.....	66



# INTRODUCTION

## Les enjeux liés à l'organisation scolaire de la CSSMI en quelques lignes

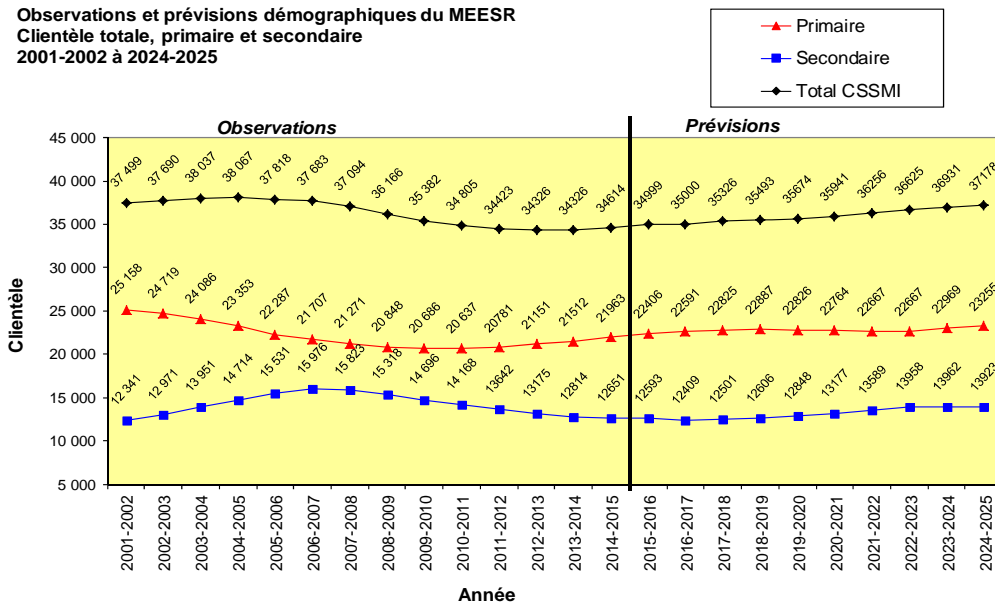
La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) dessert un territoire de près de 800 km<sup>2</sup> qui regroupe 16 municipalités réparties dans quatre municipalités régionales de comté sur la couronne nord de Montréal. Le Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 se veut un document résumant les principaux enjeux quant à l'organisation scolaire des 57 écoles primaires, des 12 écoles secondaires et de l'école desservant la clientèle spécialisée du secteur des jeunes du territoire. Par ailleurs, les impacts de l'évolution de la clientèle peuvent avoir des effets directs sur la population scolaire des adultes en formation générale de même que sur les élèves en formation professionnelle.

En 2014-2015, la CSSMI a accueilli un peu plus de 34 600 élèves en formation générale des jeunes. Annuellement, elle accueille approximativement 8 175 élèves en formation générale adulte et en formation professionnelle. Pour l'année scolaire 2015-2016, la CSSMI prévoit accueillir près de 35 000 élèves au secteur des jeunes. Les tendances de clientèle du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) démontrent une poursuite de la croissance au primaire qui pourrait augmenter de 1,4 % de 2016-2017 à 2018-2019.

En ce qui a trait à la clientèle du secondaire, au cours de la période 2016-2017 à 2018-2019, le nombre d'élèves devrait augmenter d'environ 200 et dépasser le cap des 12 500 élèves. La tendance à la baisse qu'a connu le secondaire au cours des dernières années devrait être renversée à compter de l'année scolaire 2017-2018.

Les tendances démographiques des prochaines années pour la clientèle en formation générale des jeunes regroupant les élèves du primaire incluant le préscolaire, et les élèves du secondaire sont présentées ci-dessous :

Observations et prévisions démographiques du MEESR  
Clientèle totale, primaire et secondaire  
2001-2002 à 2024-2025



Source : Prévisions MEESR en date du 11 mars 2015  
Les données du MEESR excluent les élèves à temps partiel et en formation professionnelle.

Réalisé par : Direction du service de l'organisation scolaire  
Date : Le 23 mars 2015

L'ouverture de deux nouvelles écoles primaires annoncée au Cadre d'organisation scolaire 2015-2018 se concrétisera. La Nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac accueillera ses premiers élèves pour la rentrée 2015-2016. La construction de la Nouvelle école primaire de Mirabel située dans le secteur Saint-Augustin devrait ouvrir ses portes pour la rentrée scolaire 2016-2017.

De plus, à l'été 2014, la construction d'une nouvelle école primaire dans le quartier des Jardins de la Ville de Saint-Eustache a été accordée à la CSSMI. L'ouverture de cette nouvelle école est prévue pour la rentrée scolaire 2017-2018. En juin 2015, le MEESR acceptait l'agrandissement de l'école Curé-Paquin et de l'école Marie-Soleil-Tougas ainsi que la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Domaine-Vert Nord de la Ville de Mirabel.

Depuis l'année scolaire 2013-2014, certains services éducatifs sont dispensés par notre commission scolaire aux enfants âgés de 4 ans vivant en milieu défavorisé. Effectivement, la maternelle 4 ans à temps plein est offerte à un groupe d'élèves dans le secteur ouest de la Commission scolaire. Par ailleurs, la maternelle 4 ans à mi-temps est offerte à deux groupes dans le secteur est et un groupe dans le secteur ouest.

Des données supplémentaires sont accessibles sur le site Internet de la CSSMI à l'adresse <http://www.cssmi.qc.ca> sous la rubrique *Cadre d'organisation scolaire*.

Au printemps 2015, des rencontres se sont tenues dans les secteurs où des enjeux ont été identifiés comme des débordements de clientèle ou l'ouverture d'une nouvelle école. Ces rencontres ont permis de dégager différentes pistes de solution présentées dans le présent document. Les pistes de solution suggèrent notamment, la modification de l'aire de desserte de certaines écoles et le déplacement temporaire de certains groupes d'élèves.

Pour donner suite aux travaux d'évaluation et d'analyse démographique du présent cadre d'organisation scolaire, une demande d'ajout d'espace a été envoyée au MEESR dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2016-2026*, soit l'agrandissement de la nouvelle école primaire de Mirabel dans le secteur Domaine-Vert Nord. Aucune nouvelle demande de projet particulier (programme commission scolaire) n'a été déposée pour l'année scolaire 2016-2017.

Les conseils d'établissement des soixante-seize écoles primaires, secondaires et centres, le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (CCSEHDAA), les syndicats et les associations concernées ainsi que les villes et municipalités du territoire de la Commission scolaire seront invités à répondre à la consultation entre le 23 septembre et le 19 novembre 2015. Au cours de cette période, une séance d'audience publique se tiendra le 3 novembre à ce sujet. Par la suite, le conseil des commissaires prendra les décisions relatives aux éléments soumis en consultation le 8 décembre 2015<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Au terme de la consultation, le conseil des commissaires pourrait ne pas retenir les pistes de solution liées à un enjeu spécifique et maintenir la situation en vigueur avec les conséquences s'y rapportant.

# PRIMAIRE














# ÉCOLES PRIMAIRES

La Commission scolaire regroupe 57 écoles primaires couvrant ainsi le territoire de 16 municipalités et répartis dans cinq secteurs administratifs. D'ici l'année scolaire 2018-2019, deux nouvelles écoles feront leur arrivée dans les secteurs B et D.



## **LES ÉCOLES SITUÉES DANS LE SECTEUR A (7 ÉCOLES PRIMAIRES) :**

-  l'école Girouard à Mirabel (Saint-Benoît);
-  l'école des Pins à Oka;
-  l'école des Perséides et son pavillon (des Primevères) à Pointe-Calumet;
-  l'école Rose-des-Vents et la Nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac à Saint-Joseph-du-Lac;
-  l'école de l'Amitié à Saint-Placide;
-  l'école des Lucioles à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



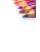

## **LES ÉCOLES SITUÉES DANS LE SECTEUR B (13 ÉCOLES PRIMAIRES) :**

-  les écoles des Mésanges, Emmanuel-Chénard et Sauvé à Deux-Montagnes;
-  les écoles des Grands-Vents et Horizon-du-Lac à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
-  les écoles Arc-en-ciel, au Coeur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, Horizon-Soleil, Notre-Dame, Village-des-Jeunes et la nouvelle école dont l'ouverture est prévue pour l'année scolaire 2017-2018 à Saint-Eustache.






## **LES ÉCOLES SITUÉES DANS LE SECTEUR C (11 ÉCOLES PRIMAIRES) :**

-  les écoles Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Ramilles, des Semailles, Plateau Saint-Louis et Notre-Dame-de-l'Assomption à Blainville;
-  l'école Terre-Soleil à Sainte-Thérèse.

## **LES ÉCOLES SITUÉES DANS LE SECTEUR D (12 ÉCOLES PRIMAIRES) :**



-  les écoles de la Clairière, des Grands-Chemins, du Mai, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon à Boisbriand;
-  les écoles de la Clé-des-Champs, Prés fleuris et la nouvelle école dont l'ouverture est prévue pour l'année scolaire 2016-2017 à Mirabel (secteur Saint-Augustin);
-  l'école Sainte-Scholastique à Mirabel (secteur Sainte-Scholastique);
-  les écoles du Trait-d'Union, Le Tandem et Saint-Pierre à Sainte-Thérèse.

### **LES ÉCOLES SITUÉES DANS LE SECTEUR E (11 ÉCOLES PRIMAIRES) :**



-  l'école Le Rucher et son pavillon (Félix-Leclerc) à Bois-des-Filion;
-  les écoles du Ruisselet, Le Carrefour et Le Tournesol à Lorraine;
-  l'école Alpha à Rosemère;
-  les écoles de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons et Du Bois-Joli à Sainte-Anne-des-Plaines;
-  les écoles de l'Espace-Couleurs, Jeunes du monde et Marie-Soleil-Tougas à Terrebonne.

### **LES ÉCOLES OFFRANT UN PROJET PARTICULIER :**

#### **Programme alternatif :**

-  l'école Coeur à coeur, l'Alternative à Saint-Eustache;
-  l'école Le Sentier à Boisbriand.

#### **Programme d'éducation internationale (PEI) :**







-  l'école Terre des jeunes à Saint-Eustache;
-  l'école Val-des-Ormes à Rosemère.

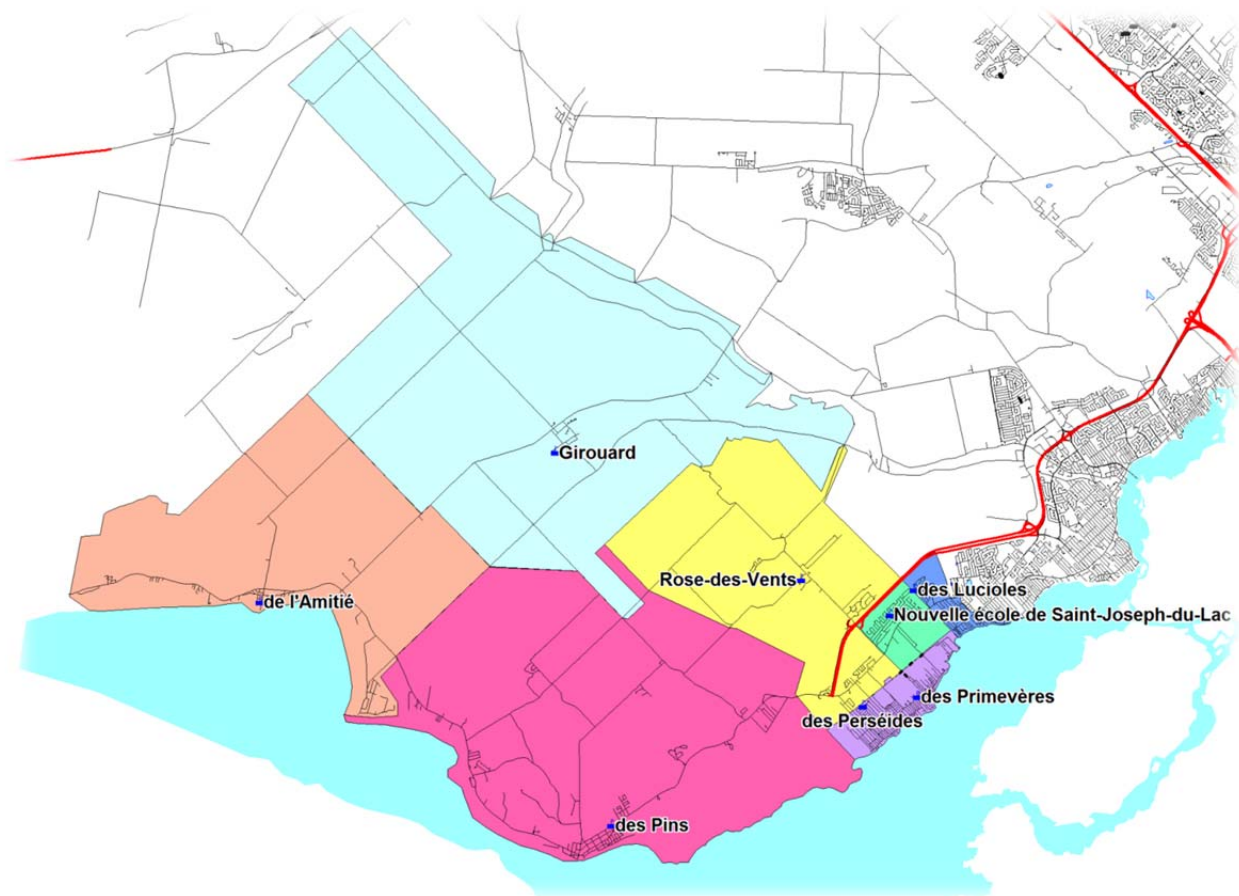
#### **Programme musical :**

-  l'école Arthur-Vaillancourt à Sainte-Thérèse.

## SECTEUR A

Couvrant les municipalités de Mirabel (Saint-Benoît), Oka, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le secteur A regroupe sept écoles primaires :

-  l'école Girouard à Mirabel (Saint-Benoît);
-  l'école des Pins à Oka;
-  l'école des Perséides et le pavillon des Primevères à Pointe-Calumet;
-  l'école Rose-des-Vents et la Nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac à Saint-Joseph-du-Lac;
-  l'école de l'Amitié à Saint-Placide;
-  l'école des Lucioles à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



### Secteur A - Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur A	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées
de l'Amitié	6,0	6,0	7,0	
des Pins	15,0	15,0	14,0	3,0
Girouard	9,0	10,0	10,0	
Rose-des-Vents	14,0	13,0	13,0	2,0
des Lucioles	18,0	17,0	16,0	2,0
pavillon des Primevères	17,0	16,5	10,5	
des Perséides	23,0	21,0	21,0	
Nouvelle école de Saint-Joseph	21,0	0,0	15,0	2,0
<b>Total</b>	<b>123,0</b>	<b>98,5</b>	<b>106,5</b>	<b>9,0</b>

Tendances du nombre de groupes		
2016-2017	2017-2018	2018-2019
7,0	7,0	7,0
15,0	16,0	15,0
9,0	9,0	7,0
14,0	14,0	14,0
17,0	16,0	18,0
9,5	9,5	9,5
21,0	21,0	21,0
15,0	15,0	16,0
<b>107,5</b>	<b>107,5</b>	<b>107,5</b>

Le nombre de groupes présenté dans le tableau intègre les groupes en classe spécialisée  
 École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation  
 Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

### Secteur A - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

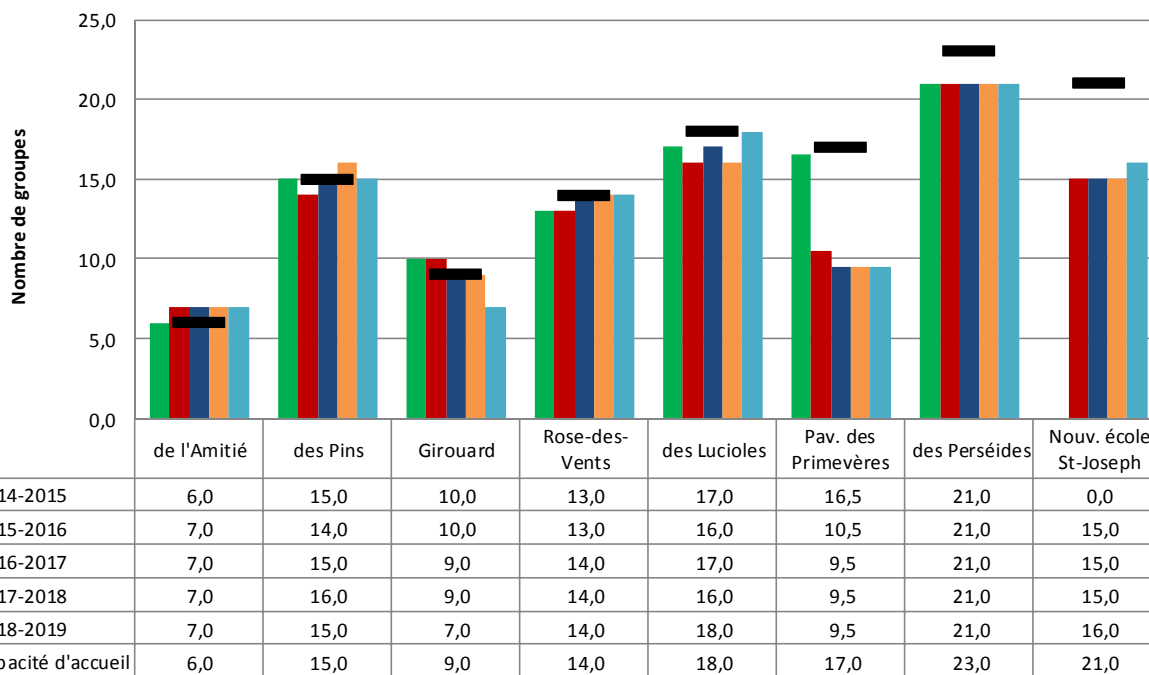
Secteur A	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées
de l'Amitié	6,0	0,0	1,0	
des Pins	15,0	0,0	-1,0	
Girouard	9,0	1,0	1,0	
Rose-des-Vents	14,0	-1,0	-1,0	
des Lucioles	18,0	-1,0	-2,0	
pavillon des Primevères	17,0	-0,5	-6,5	
des Perséides	23,0	-2,0	-2,0	
Nouvelle école de Saint-Joseph	21,0	-21,0	-6,0	
<b>Total</b>	<b>123,0</b>	<b>-24,5</b>	<b>-16,5</b>	

Tendances du nombre de groupes		
2016-2017	2017-2018	2018-2019
1,0	1,0	1,0
0,0	1,0	0,0
0,0	0,0	-2,0
0,0	0,0	0,0
-1,0	-2,0	0,0
-7,5	-7,5	-7,5
-2,0	-2,0	-2,0
-6,0	-6,0	-5,0
<b>-15,5</b>	<b>-15,5</b>	<b>-15,5</b>

Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

**SECTEUR A**

### Tendances CSSMI par école Clientèle primaire en nombre de groupes 2014-2015 à 2018-2019



Source : Déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale - **Écoles**  
Clientèle prévisionnelle 2015-2016 (en date du mois d'avril 2015) et  
document des tendances au primaire en date du 10 avril 2015

Réalisé par : Direction du service de l'organisation scolaire  
Date : Le 10 avril 2015

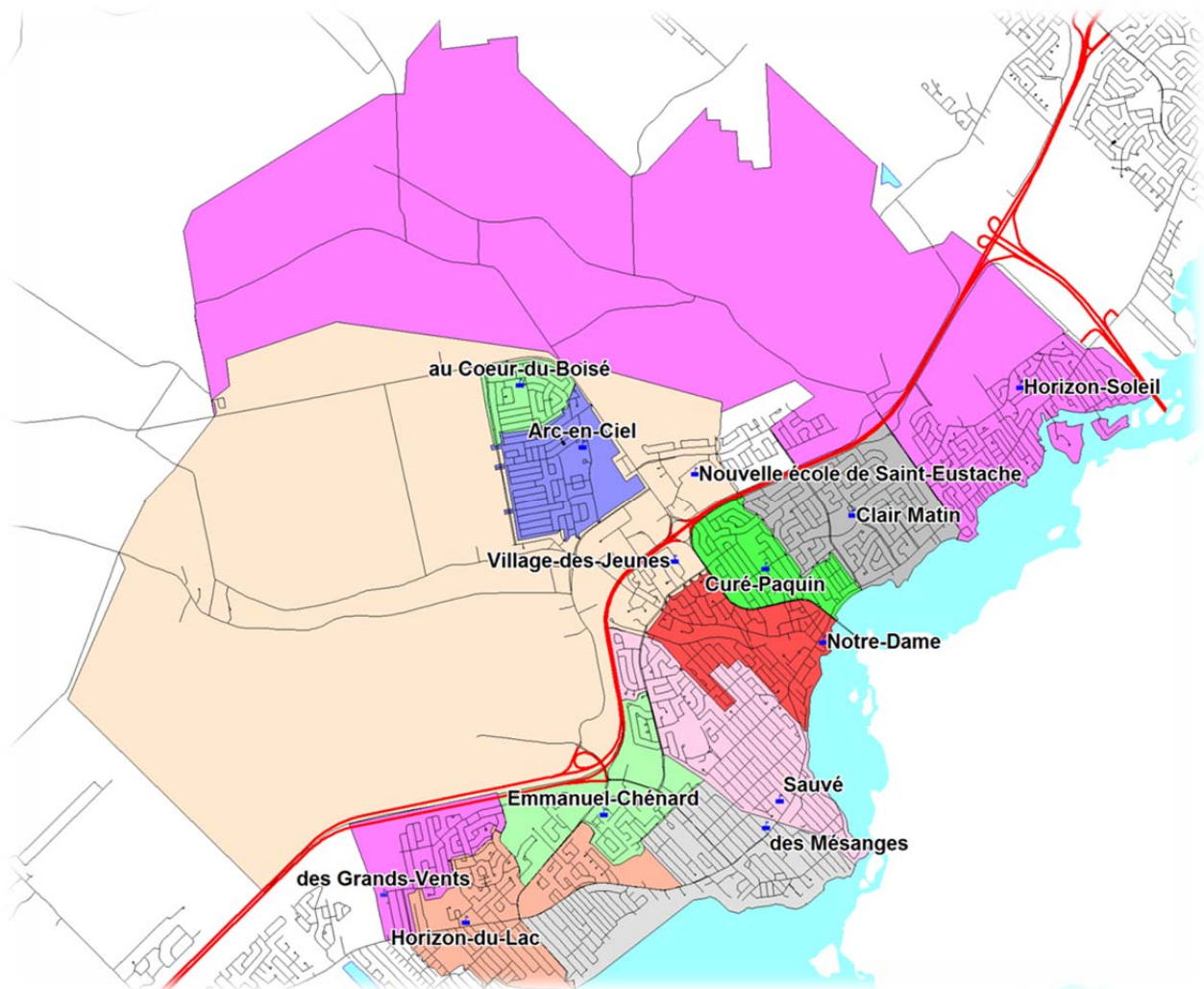
## FAITS SAILLANTS

Entre 2016 et 2019, la clientèle globale du secteur A devrait demeurer stable aux environs de 107,5 groupes. En effet, l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac en 2015-2016, entraînant le redécoupage de l'aire de desserte des écoles des Perséides et Rose-des-Vents, permet de rééquilibrer la clientèle localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Avec l'arrivée de cette nouvelle construction, la capacité d'accueil globale du secteur est passée de 102 à 123 groupes. Les locaux disponibles dans ce secteur devraient notamment permettre d'accueillir des groupes en provenance du secteur B qui connaît actuellement un débordement de clientèle. Des précisions à ce sujet sont présentées au secteur B de ce document.

## SECTEUR B

Couvrant les municipalités de Deux-Montagnes et Saint-Eustache, le secteur B regroupe treize écoles primaires :

- les écoles des Mésanges, Emmanuel-Chénard et Sauvé à Deux-Montagnes;
- les écoles des Grands-Vents et Horizon-du-Lac à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, Horizon-Soleil, Notre-Dame, la nouvelle école primaire et Village-des-Jeunes à Saint-Eustache.



### Secteur B - Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur B	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées
Horizon-du-Lac	21,0	20,0	22,0	
des Grands-Vents	21,0	20,0	21,0	
Emmanuel-Chénard	22,0	23,0	23,0	1,0
Sauvé	23,0	24,0	25,0	
Notre-Dame	17,0	16,0	17,0	3,0
Village-des-Jeunes	12,0	13,0	14,0	4,0
Arc-en-ciel	23,0	25,0	25,0	2,0
au Cœur-du-Boisé	17,0	16,0	17,0	
Curé-Paquin	12,0	14,0	12,0	
Clair Matin	25,0	25,0	25,0	5,0
Horizon-Soleil	21,0	24,0	24,0	
des Mésanges	19,0	20,0	20,0	1,0
Nouvelle école de Saint-Eustache	0,0	0,0	0,0	
<b>Total</b>	<b>233,0</b>	<b>240,0</b>	<b>245,0</b>	<b>16,0</b>

Tendances du nombre de groupes		
2016-2017	2017-2018	2018-2019
24,0	25,0	27,0
23,0	25,0	26,0
23,0	24,0	24,0
27,0	26,0	25,0
16,0	17,0	17,0
15,0	16,0	16,0
23,0	23,0	22,0
17,0	17,0	15,0
12,0	12,0	12,0
25,0	25,0	27,0
24,0	24,0	24,0
20,0	20,0	22,0
0,0	0,0	0,0
249,0	254,0	257,0

Le nombre de groupes présenté dans le tableau intègre les groupes en classe spécialisée  
 École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation  
 Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

### Secteur B - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

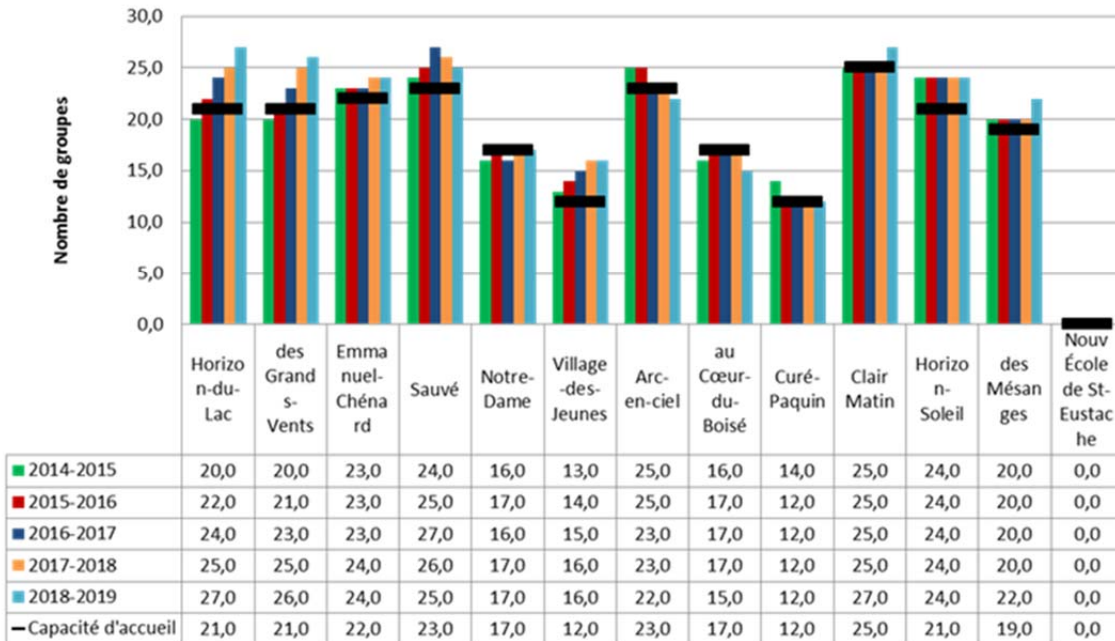
Secteur B	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées
Horizon-du-Lac	21,0	-1,0	1,0	
des Grands-Vents	21,0	-1,0	0,0	
Emmanuel-Chénard	22,0	1,0	1,0	
Sauvé	23,0	1,0	2,0	
Notre-Dame	17,0	-1,0	0,0	
Village-des-Jeunes	12,0	1,0	2,0	
Arc-en-ciel	23,0	2,0	2,0	
au Cœur-du-Boisé	17,0	-1,0	0,0	
Curé-Paquin	12,0	2,0	0,0	
Clair Matin	25,0	0,0	0,0	
Horizon-Soleil	21,0	3,0	3,0	
des Mésanges	19,0	1,0	1,0	
Nouvelle école de Saint-Eustache	0,0	0,0	0,0	
<b>Total</b>	<b>233,0</b>	<b>7,0</b>	<b>12,0</b>	

Tendances du nombre de groupes		
2016-2017	2017-2018	2018-2019
3,0	4,0	6,0
2,0	4,0	5,0
1,0	2,0	2,0
4,0	3,0	2,0
-1,0	0,0	0,0
3,0	4,0	4,0
0,0	0,0	-1,0
0,0	0,0	-2,0
0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	2,0
3,0	3,0	3,0
1,0	1,0	3,0
0,0	0,0	0,0
16,0	21,0	24,0

Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

## SECTEUR B

### Tendances CSSMI par école Clientèle primaire en nombre de groupes 2014-2015 à 2018-2019



Source : Déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale - Clientèle prévisionnelle 2015-2016 (en date du mois d'avril 2015) et document des tendances au primaire en date du 10 avril 2015

Écoles

Réalisé par : Direction du service de l'organisation scolaire  
Date : Le 10 avril 2015

## FAITS SAILLANTS

Selon les tendances de clientèle, le secteur B poursuivra son importante croissance au primaire, principalement en raison du développement résidentiel soutenu à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et d'une hausse de clientèle à Deux-Montagnes et à Saint-Eustache.

Entre 2016 et 2019, le nombre de groupes devrait passer de 249 à 257 alors que le secteur dispose d'une capacité d'accueil de 233 groupes. Il s'agit à terme d'un manque à gagner d'environ 24 locaux pour l'ensemble du secteur. De ce fait, le Ministère a octroyé à la Commission scolaire une nouvelle construction d'école primaire dans le quartier des Jardins de Saint-Eustache. Si la durée des travaux respecte l'échéancier, l'ouverture de l'école s'officialisera pour la rentrée scolaire 2017-2018. Le nouvel établissement permettra au secteur d'augmenter sa capacité d'accueil de 21 groupes.

Entre-temps, la croissance démographique que connaît le secteur B demande une attention particulière pour l'ensemble des écoles. Voici toutefois un descriptif des zones de vulnérabilité et des solutions identifiées pour les situations les plus problématiques.

### ***ÉCOLES DES GRANDS-VENTS ET HORIZON-DU-LAC***

Selon les tendances de clientèle, les écoles des Grands-Vents et Horizon-du-Lac connaîtront une importante hausse de clientèle au cours des prochaines années. Lorsque ces écoles ne seront plus en mesure de scolariser l'ensemble de leur clientèle, il est envisagé de déplacer des groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers d'autres écoles à proximité avec un retour dans leur école de desserte l'année suivante. Il est probable que le surplus de ces deux écoles soit dirigé vers le secteur A (pavillon des Primevères ou la Nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac) qui présente actuellement plusieurs locaux disponibles.

### ***ÉCOLES DES MÉSANGES, EMMANUEL-CHÉNARD ET SAUVÉ***

Au cours des trois années du Cadre d'organisation scolaire 2016-2019, l'augmentation de la clientèle devrait se poursuivre dans les écoles des Mésanges, Emmanuel-Chénard et Sauvé, pour ensuite se stabiliser. Une mesure subséquente, soit la maximisation de la capacité d'accueil de ces écoles, est déjà en application pour faire face à cette problématique. D'autres actions sont planifiées, telles que le déplacement de certains groupes d'élèves en classe spécialisée (écoles des Mésanges et Emmanuel-Chénard) et ultérieurement, la relocalisation de certains groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers les écoles à potentiel d'accueil puis un retour à l'école de desserte l'année suivante. Les écoles d'accueil seront ciblées en fonction des places disponibles au moment des débordements.

### ***ÉCOLES HORIZON-SOLEIL, VILLAGE-DES-JEUNES ET LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-EUSTACHE***

Dans la partie est du secteur B, les écoles Horizon-Soleil et Villages-des-Jeunes connaissent déjà un important excédent de leur capacité d'accueil. Depuis plusieurs années maintenant, une modification d'aires de desserte a permis de scolariser un ancien secteur de l'école Horizon-Soleil (une partie du quartier des Jardins de Saint-Eustache) vers l'école Gaston-Pilon à Boisbriand. Plus récemment, la croissance qui se prolonge dans ce secteur a obligé la mise en place d'une nouvelle mesure, soit le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers l'école du Mai.

À court terme, et en cas de besoin, il est prévu de poursuivre le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans de l'école Horizon-Soleil vers l'école du Mai. Ces groupes doivent retourner dans leur école de desserte l'année suivante en première année. Quant à l'école Village-des-Jeunes, celle-ci possède actuellement quatre groupes d'élèves en classe spécialisée. Le cas échéant, il serait possible de réduire le nombre de groupes en classe spécialisée par l'attrition naturelle des élèves ou par le déplacement de groupes.

À moyen terme, soit dès 2017-2018, le débordement de clientèle dans cette partie du territoire sera grandement atténué avec la construction d'une nouvelle école primaire dans le quartier des Jardins à Saint-Eustache. Ainsi, le secteur B bénéficiera d'environ 21 locaux supplémentaires pour atteindre une capacité d'accueil de 254 groupes. La nouvelle école permettra de rééquilibrer la clientèle des écoles Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes ainsi que

de rapatrier la clientèle de Saint-Eustache scolarisée dans les écoles du Mai et Gaston-Pilon de Boisbriand. La piste de solution B1 en consultation à la page 19, présente le scénario de modification des aires de desserte proposé en prévision de l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache.

### **ÉCOLE CURÉ-PAQUIN**

Des travaux majeurs prévus en 2015 à l'école Curé-Paquin ont pour conséquence de diminuer de deux locaux la capacité d'accueil de l'école passant ainsi de 14 à 12 groupes. Malgré cela, les prévisions démographiques ne prévoient pas de baisse de clientèle à long terme.

Ainsi, dès la rentrée scolaire 2015-2016, il a été prévu de scolariser à chaque année des groupes d'élèves du préscolaire 5 ans à l'école Notre-Dame. Comme mentionné précédemment, afin de conserver sa capacité d'accueil, une demande d'ajout d'espace pour l'agrandissement de l'école Curé-Paquin formulée au *Plan québécois des infrastructures 2015-2025* a été acceptée.

## **RÉSUMÉ DES ZONES DE VULNÉRABILITÉ ET SOLUTIONS IDENTIFIÉES**

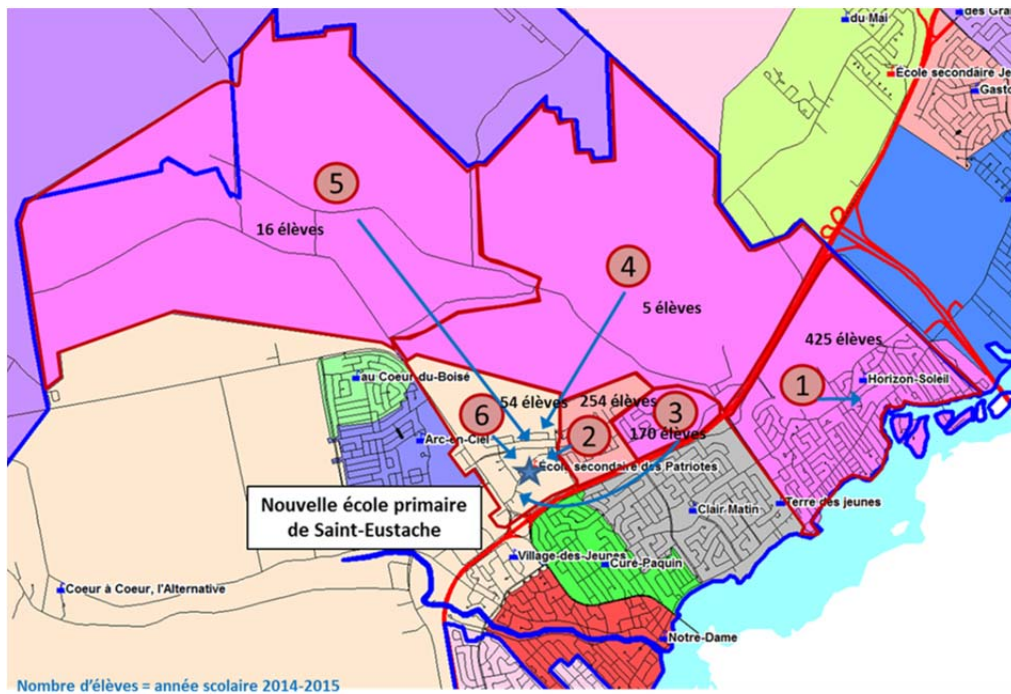
ÉTABLISSEMENT	MAXIMISATION DES LOCAUX	RELOCALISATION CLASSE SPECIALISEE	RELOCALISATION PRESCOLAIRE 5 ANS ET RETOUR L'ANNEE SUIVANTE
<b>Horizon-du-Lac</b>			✓
<b>des Grands-Vents</b>			✓
<b>Emmanuel-Chénard</b>		✓	✓
<b>Sauvé</b>			✓
<b>Village-des-Jeunes</b>		✓	
<b>Horizon-Soleil</b>			✓
<b>des Mésanges</b>		✓	

# ENJEU ET PISTE DE SOLUTION EN CONSULTATION

## OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-EUSTACHE

Création de l'aire de desserte de la nouvelle école en modifiant l'aire de desserte des écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes.

### B1 OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-EUSTACHE



- Localisation des élèves de la zone 2 en provenance de l'école Gaston-Pilon vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache. La continuité serait offerte aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle.
- Localisation des élèves des zones 3, 4 et 5 en provenance de l'école Horizon-Soleil vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache. La continuité serait offerte aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle.
- Localisation des élèves de la zone 6 de l'école Village-des-Jeunes vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache. La continuité serait offerte aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle.
- Attribution de l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache au bassin de l'école secondaire des Patriotes.

## RÉSULTAT DE LA PISTE DE SOLUTION B1

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL	NOMBRE DE GROUPES DANS L'ÉCOLE EN 2014-2015	PRÉVISIONS 2015-2016	TENDANCES DU NOMBRE DE GROUPES				
				2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
VILLAGE-DES-JEUNES	12,0	13,0	14,0	15,0	13,0	13,0	12,0	12,0
HORIZON-SOLEIL	21,0	24,0	24,0	24,0	19,0	18,0	16,0	16,0
NOUVELLE ÉCOLE DE SAINT-EUSTACHE	21,0				15,0	16,0	19,0	20,0
GASTON-PILON	23,0	23,0	23,0	23,0	17,0	16,0	14,0	15,0

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL	NOMBRE DE GROUPES DANS L'ÉCOLE EN 2014-2015	PRÉVISIONS 2015-2016	TENDANCES DU NOMBRE DE GROUPES				
				2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
VILLAGE-DES-JEUNES	12,0	1,0	2,0	3,0	1,0	1,0	0,0	0,0
HORIZON-SOLEIL	21,0	3,0	3,0	3,0	-2,0	-3,0	-5,0	-5,0
NOUVELLE ÉCOLE DE SAINT-EUSTACHE	21,0				-6,0	-5,0	-2,0	-1,0
GASTON-PILON	23,0	0,0	0,0	0,0	-6,0	-7,0	-9,0	-8,0

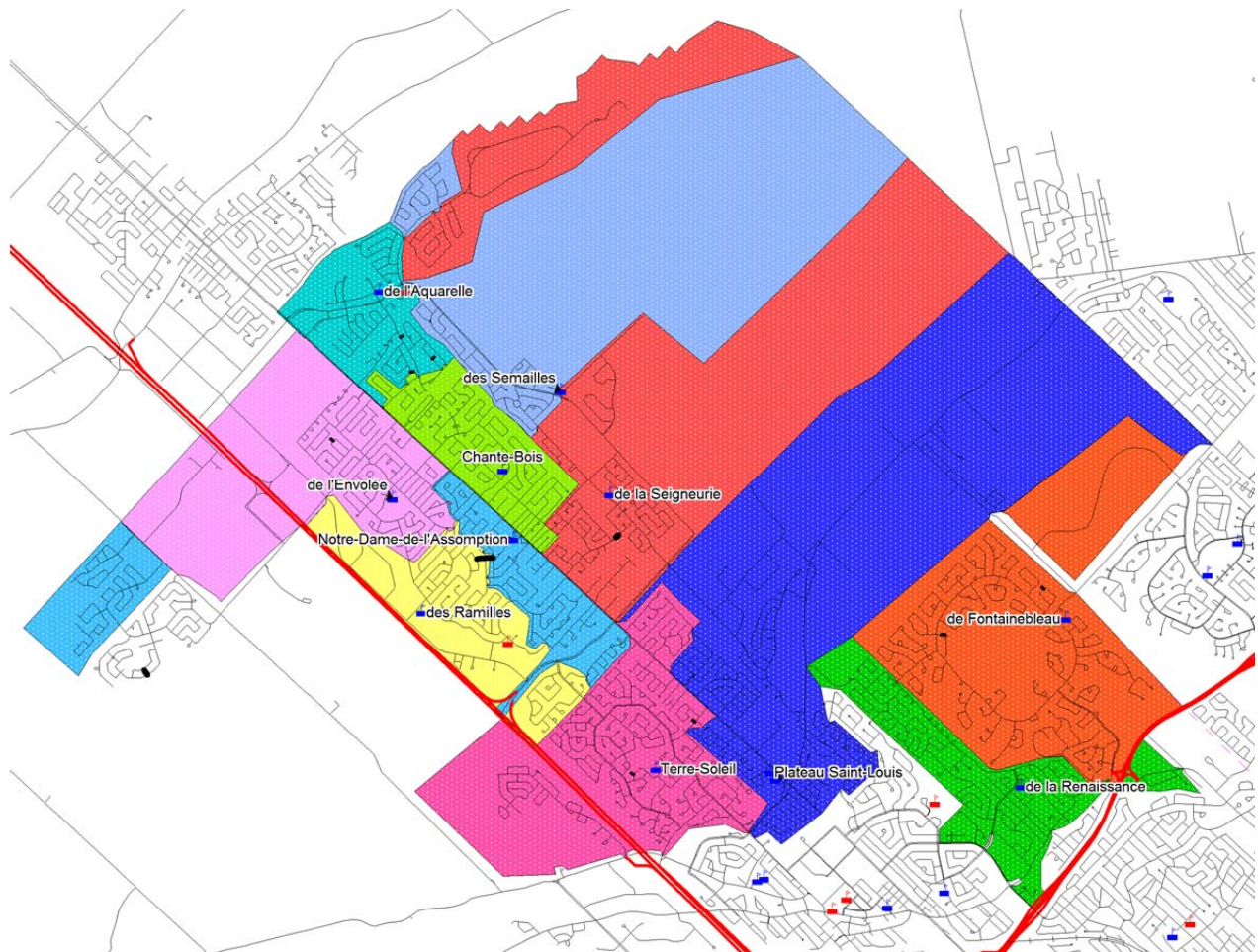
## CONSTAT

- Permet de préserver l'unité de quartier des secteurs ciblés. À titre d'exemple, les élèves au nord de l'autoroute 640 et à l'est du boulevard Arthur-Sauvé (quartier des Jardins) sont réunis dans une même école.
- Favorise une augmentation du nombre d'élèves marcheurs.
- Règle le débordement des écoles du secteur, mais entraîne une baisse du nombre de groupes d'élèves dans les écoles Gaston-Pilon et Horizon-Soleil.
- L'application d'une continuité partielle (3<sup>e</sup> cycle) évite aux élèves des zones ciblées d'être déplacés vers une école supplémentaire avant l'entrée au secondaire.

## SECTEUR C

Situé dans les municipalités de Blainville, une partie de Mirabel et une partie de Sainte-Thérèse, le secteur C regroupe onze écoles primaires :

- les écoles Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Ramilles, des Semilles, Notre-Dame-de-l'Assomption et Plateau Saint-Louis à Blainville;
- l'école Terre-Soleil à Sainte-Thérèse.



### Secteur C - Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur C	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées
Terre-Soleil	24,0	23,0	24,0	
de Fontainebleau	23,0	20,0	22,0	2,0
de la Renaissance	22,0	23,0	23,0	2,0
Plateau Saint-Louis	24,0	24,0	23,0	
des Ramilles (rég. et alt.)	22,0	22,0	22,0	
des Ramilles (rég.)	15,0	15,0	15,0	
des Ramilles (alt.)	7,0	7,0	7,0	
Notre-Dame-de-l'Assomption	20,0	20,0	21,0	
de la Seigneurie	21,0	22,0	19,0	1,0
Chante-Bois	16,0	18,0	18,0	
de l'Envolée	27,0	27,0	27,0	3,0
de l'Aquarelle	19,0	18,0	18,0	
des Semailles	17,0	17,0	17,0	3,0
<b>Total</b>	<b>235,0</b>	<b>234,0</b>	<b>234,0</b>	<b>11,0</b>

Tendances du nombre de groupes		
2016-2017	2017-2018	2018-2019
24,0	26,0	27,0
20,0	18,0	17,0
20,0	19,0	17,0
23,0	23,0	23,0
22,0	21,0	21,0
15,0	14,0	14,0
7,0	7,0	7,0
22,0	24,0	25,0
20,0	20,0	21,0
19,0	20,0	21,0
27,0	26,0	24,0
16,0	16,0	15,0
16,0	15,0	14,0
<b>229,0</b>	<b>228,0</b>	<b>225,0</b>

Le nombre de groupes présenté dans le tableau intègre les groupes en classe spécialisée  
 Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

### Secteur C - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

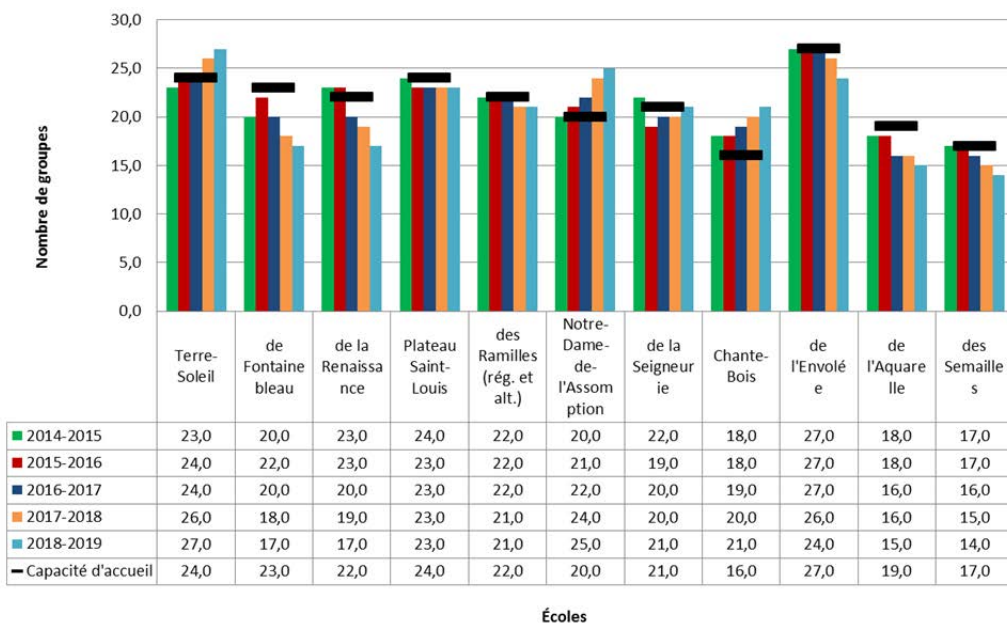
Secteur C	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées
Terre-Soleil	24,0	-1,0	0,0	
de Fontainebleau	23,0	-3,0	-1,0	
de la Renaissance	22,0	1,0	1,0	
Plateau Saint-Louis	24,0	0,0	-1,0	
des Ramilles (rég. et alt.)	22,0	0,0	0,0	
des Ramilles (rég.)	15,0	0,0	0,0	
des Ramilles (alt.)	7,0	0,0	0,0	
Notre-Dame-de-l'Assomption	20,0	0,0	1,0	
de la Seigneurie	21,0	1,0	-2,0	
Chante-Bois	16,0	2,0	2,0	
de l'Envolée	27,0	0,0	0,0	
de l'Aquarelle	19,0	-1,0	-1,0	
des Semailles	17,0	0,0	0,0	
<b>Total</b>	<b>235,0</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,0</b>	

Tendances du nombre de groupes		
2016-2017	2017-2018	2018-2019
0,0	2,0	3,0
-3,0	-5,0	-6,0
-2,0	-3,0	-5,0
-1,0	-1,0	-1,0
0,0	-1,0	-1,0
0,0	-1,0	-1,0
0,0	0,0	0,0
2,0	4,0	5,0
-1,0	-1,0	0,0
3,0	4,0	5,0
0,0	-1,0	-3,0
-3,0	-3,0	-4,0
-1,0	-2,0	-3,0
<b>-6,0</b>	<b>-7,0</b>	<b>-10,0</b>

Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

## SECTEUR C

### Tendances CSSMI par école Clientèle primaire en nombre de groupes 2014-2015 à 2018-2019



Source: Déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale - Clientèle prévisionnelle 2015-2016 (en date du mois d'avril 2015) et document des tendances au primaire en date du 10 avril 2015

Réalisé par : Service de l'organisation scolaire  
Date : 10 avril 2015

## FAITS SAILLANTS

Selon les tendances démographiques, le nombre de groupes prévu dans le secteur C entre 2016 et 2019 sera en très légère baisse passant sous la barre des 230 groupes alors que la capacité d'accueil du secteur est de 235.

Par ailleurs, le constat démographique démontre que pour les écoles Chante-Bois, Notre-Dame-de-l'Assomption et Terre-Soleil, une augmentation de la clientèle est prévue. Voici les différentes mesures envisagées pour ces écoles.

### **ÉCOLE TERRE-SOLEIL**

En 2014, les écoles Plateau Saint-Louis et Terre-Soleil ont fait l'objet d'une modification d'aire de desserte afin de réduire le débordement de clientèle de l'école Plateau Saint-Louis. Le redécoupage du territoire nous permet de constater qu'à moyen terme l'équilibre est atteint pour ces deux écoles.

Toutefois, il s'avère qu'à plus long terme l'école Terre-Soleil pourrait à son tour connaître un dépassement de capacité d'accueil, causé notamment par un renouvellement de la clientèle sur son territoire. Un suivi des tendances sera effectué annuellement afin de valider avec précision l'évolution de la clientèle scolaire dans ce secteur. Le cas échéant, des pistes de solution pourraient être mises de l'avant dans un cadre d'organisation scolaire ultérieur.

### ***ÉCOLE CHANTE-BOIS***

Depuis quelques années, l'école Chante-Bois fait face à une croissance de sa clientèle. Actuellement, l'école accueille deux groupes de plus que sa capacité d'accueil en maximisant l'utilisation de ses locaux. Si la tendance se maintient, l'école ne sera plus en mesure de scolariser tous les élèves de son territoire. Dans ce contexte, il a déjà été prévu dans un cadre d'organisation scolaire antérieur de relocaliser des groupes d'élèves du préscolaire 5 ans à l'école des Semailles ou de l'Aquarelle. Ces élèves retourneront dans leur école de desserte l'année suivante.

### ***ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION***

Le secteur du Domaine-Vert Nord de Mirabel, caractérisé par plusieurs projets domiciliaires, génère depuis plusieurs années une augmentation considérable de la clientèle au primaire. La section nord du Domaine-Vert Nord, attribuée à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, entraîne un important débordement de la clientèle de cette école. Pour répondre à cette problématique, une piste de solution est présentée à la page suivante dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle école primaire de Mirabel dans le secteur Domaine-Vert Nord.

## **RÉSUMÉ DES ZONES DE VULNÉRABILITÉ ET SOLUTIONS IDENTIFIÉES**

ÉTABLISSEMENT	MAXIMISATION DES LOCAUX	RELOCALISATION CLASSE SPECIALISEE	RELOCALISATION PRESCOLAIRE 5 ANS ET RETOUR L'ANNEE SUIVANTE
<b>Terre-Soleil</b>			✓
<b>Chante-Bois</b>			✓
<b>Notre-Dame-de-l'Assomption*</b>			✓

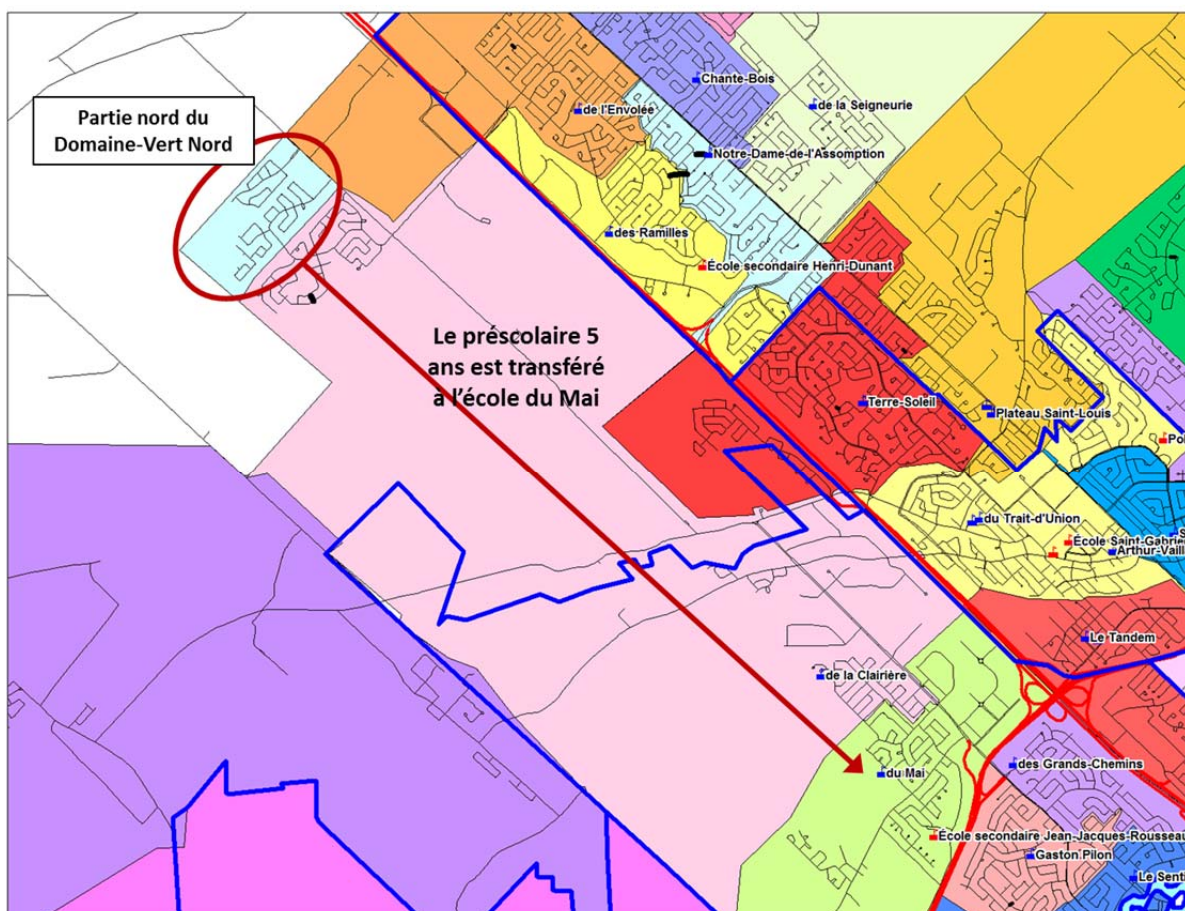
\* Solution identifiée en attendant l'ouverture de la nouvelle école primaire du secteur Domaine-Vert Nord de Mirabel

# ENJEU ET PISTE DE SOLUTION EN CONSULTATION

## DEBORDEMENT DE LA CLIENTELE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

Déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers l'école du Mai.

### C1 DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION



- Localisation des élèves du préscolaire 5 ans du secteur Domaine-Vert Nord vers l'école du Mai, en continuité jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école primaire du secteur Domaine-Vert Nord de Mirabel.

## RÉSULTAT DE LA PISTE DE SOLUTION C1

Écoles	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016
Notre-Dame-de-l'Assomption	20,0	20,0	21,0
du Mai	22,0	16,0	16,0

Tendances du nombre de groupes				
2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
20,0	21,0	19,0	21,0	20,0
18,0	19,0	21,0	22,0	25,0

Écoles	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016
Notre-Dame-de-l'Assomption	20,0	0,0	1,0
du Mai	22,0	-6,0	-6,0

Tendances du nombre de groupes				
2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
0,0	1,0	-1,0	1,0	0,0
-4,0	-3,0	-1,0	0,0	3,0

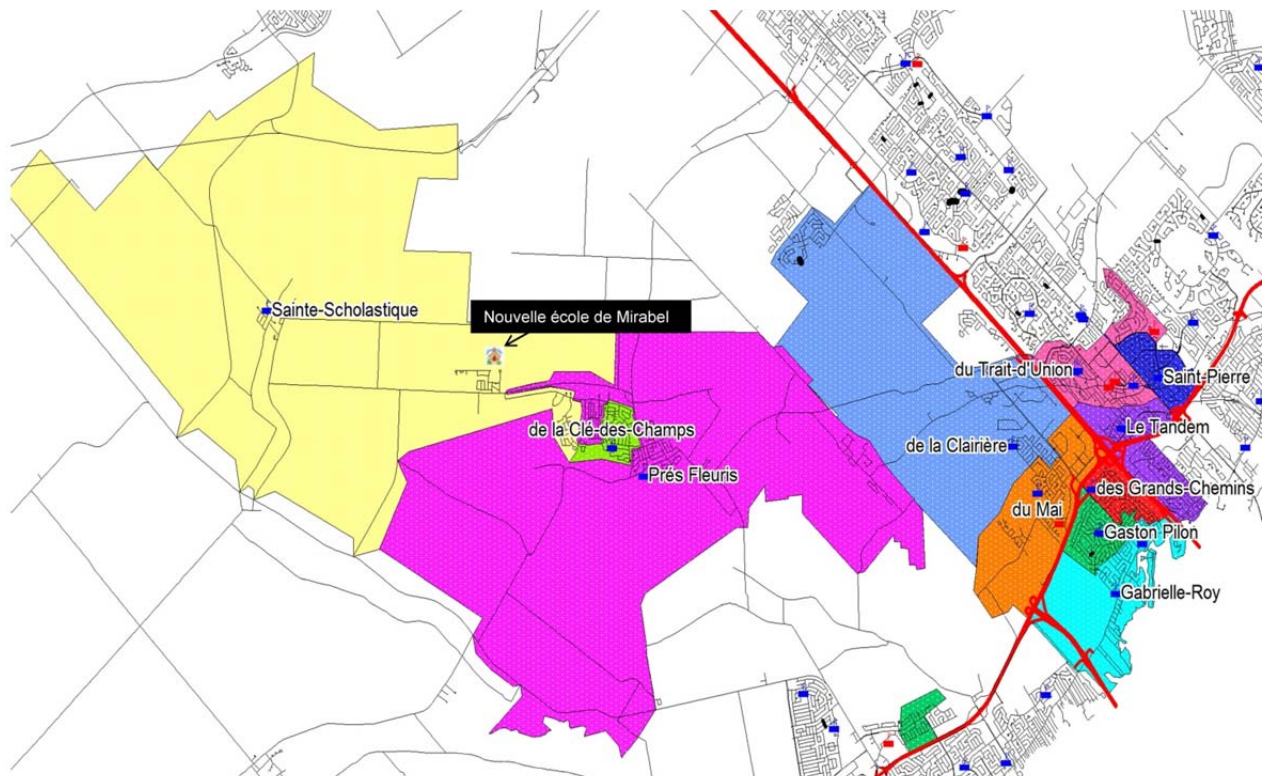
## CONSTAT

- L'école du Mai dispose de suffisamment de locaux pour accueillir en continuité les élèves du préscolaire 5 ans du secteur Domaine-Vert Nord en provenance de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école dans leur quartier.
- Permet aux élèves concernés par un transfert de fréquenter une seule école dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle école du secteur Domaine-Vert Nord.
- Évite à certains élèves de fréquenter trois écoles en trois ans.
- Évite de transférer des groupes d'élèves du préscolaire 5 ans en provenance de Blainville.
- Implique la scolarisation d'enfants d'une même famille dans deux écoles pour plus d'une année.

## SECTEUR D

Situé dans les municipalités de Boisbriand, Mirabel (secteurs Saint-Augustin et Sainte-Scholastique) et Sainte-Thérèse, le secteur D regroupe douze écoles primaires :

- les écoles de la Clairière, des Grands-Chemins, du Mai, Gabrielle-Roy et Gaston-Pilon à Boisbriand;
- les écoles de la Clé-des-Champs, Prés fleuris et la Nouvelle école primaire de Mirabel dans le secteur Saint-Augustin;
- l'école Sainte-Scholastique à Mirabel (Sainte-Scholastique);
- les écoles du Trait-d'Union, Le Tandem et Saint-Pierre à Sainte-Thérèse.



### Secteur D - Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur D	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées
Sainte-Scholastique	12,0	14,0	14,0	
Prés fleuris	17,0	18,0	20,0	
de la Clé-des-Champs	15,0	17,0	17,0	
du Trait-d'Union	17,0	16,0	16,0	4,0
pavillon Charles-Ducharme	8,0	6,0	6,0	
pavillon Adolphe-Chapleau	9,0	10,0	10,0	4,0
Saint-Pierre	23,0	18,0	19,0	3,0
Nouvelle école de Mirabel	0,0	0,0	0,0	
des Grands-Chemins	15,0	17,0	17,0	4,0
Le Tandem (pav. Lionel Bertrand)	12,0	14,0	14,0	
Gabrielle-Roy	19,0	19,0	18,0	5,0
Gaston-Pilon	23,0	23,0	23,0	2,0
du Mai	22,0	16,0	16,0	3,0
de la Clairière	19,0	19,0	18,0	
<b>Total</b>	<b>194,0</b>	<b>191,0</b>	<b>192,0</b>	<b>21,0</b>

Le nombre de groupes présenté dans le tableau intègre les groupes en classe spécialisée  
 École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation  
 Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

Tendances du nombre de groupes		
2016-2017	2017-2018	2018-2019
19,0	20,0	22,0
20,0	20,0	20,0
17,0	16,0	15,0
18,0	18,0	20,0
7,0	7,0	8,0
11,0	11,0	12,0
19,0	19,0	20,0
0,0	0,0	0,0
16,0	15,0	14,0
14,0	14,0	14,0
18,0	18,0	16,0
23,0	25,0	26,0
16,0	16,0	17,0
20,0	20,0	19,0
200,0	201,0	203,0

### Secteur D - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

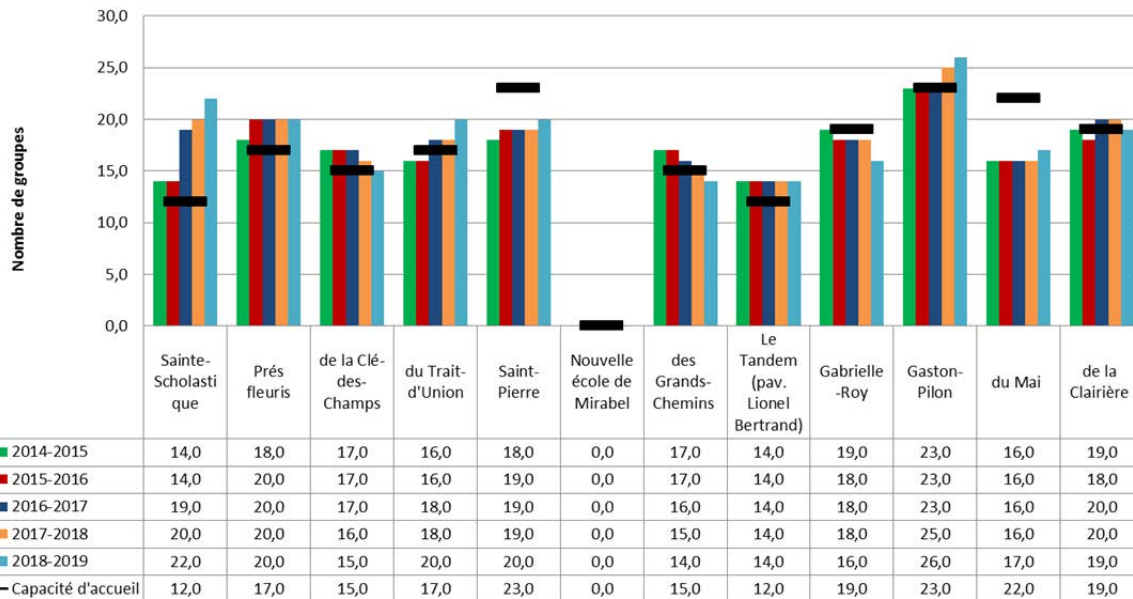
Secteur D	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées
Sainte-Scholastique	12,0	2,0	2,0	
Prés fleuris	17,0	1,0	3,0	
de la Clé-des-Champs	15,0	2,0	2,0	
du Trait-d'Union	17,0	-1,0	-1,0	
pavillon Charles-Ducharme	8,0	-2,0	-2,0	
pavillon Adolphe-Chapleau	9,0	1,0	1,0	
Saint-Pierre	23,0	-5,0	-4,0	
Nouvelle école de Mirabel	0,0	0,0	0,0	
des Grands-Chemins	15,0	2,0	2,0	
Le Tandem (pav. Lionel Bertrand)	12,0	2,0	2,0	
Gabrielle-Roy	19,0	0,0	-1,0	
Gaston-Pilon	23,0	0,0	0,0	
du Mai	22,0	-6,0	-6,0	
de la Clairière	19,0	0,0	-1,0	
<b>Total</b>	<b>194,0</b>	<b>-3,0</b>	<b>-2,0</b>	

Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

Tendances du nombre de groupes		
2016-2017	2017-2018	2018-2019
7,0	8,0	10,0
3,0	3,0	3,0
2,0	1,0	0,0
1,0	1,0	3,0
-1,0	-1,0	0,0
2,0	2,0	3,0
-4,0	-4,0	-3,0
0,0	0,0	0,0
1,0	0,0	-1,0
2,0	2,0	2,0
-1,0	-1,0	-3,0
0,0	2,0	3,0
-6,0	-6,0	-5,0
1,0	1,0	0,0
6,0	7,0	9,0

## SECTEUR D

### Tendances CSSMI par école Clientèle primaire en nombre de groupes 2014-2015 à 2018-2019



Source: Déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale - Clientèle prévisionnelle 2015-2016 (en date du mois d'avril 2015) et document des tendances au primaire en date du 10 avril 2015

Écoles

Réalisé par : Service de l'organisation scolaire  
Date : 10 avril 2015

## FAITS SAILLANTS

Depuis quelques années, le secteur D poursuit son expansion démographique grâce à plusieurs pôles de développement présents à Mirabel et un transfert d'élèves de Saint-Eustache vers Boisbriand. Selon les tendances de la clientèle scolaire, le nombre total de groupes d'élèves prévu entre 2016 et 2019 dans le secteur D devrait dépasser les 200, alors que la capacité d'accueil est établie à 194.

L'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel dans le secteur Saint-Augustin prévue en 2016-2017 viendra soulager le débordement de clientèle de cette région, en faisant passer la capacité d'accueil à 215 groupes. Cependant, comme le démontrent les prévisions, d'autres problématiques spécifiques seront aussi à surveiller de près. Voici les principales pistes de solutions qui seront mises de l'avant.

### ***ÉCOLES DE LA CLÉ-DES-CHAMPS, PRÉS FLEURIS ET SAINTE-SCHOLASTIQUE***

Tel que mentionné en introduction, les secteurs de Sainte-Scholastique et de Saint-Augustin à Mirabel connaissent depuis plusieurs années une croissance significative de la population due à divers projets de développement résidentiels. Les trois écoles du milieu, soit les écoles de la Clé-des-Champs, Prés fleuris et Sainte-Scholastique, ne suffisent plus à répondre au besoin en terme de place-élève.

La piste de solution actuellement en vigueur consiste à transférer certains groupes d'élèves vers l'école Cœur à Cœur, l'Alternative. Cette situation sera résorbée dès 2016-2017 avec l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel dans le secteur Saint-Augustin. À cet égard, vous trouverez à la page 31 du présent document, le scénario de modification de l'aire de desserte des écoles de la Clés-des-Champs, Prés fleuris et Sainte-Scholastique lié à l'implantation de la nouvelle école de Mirabel dans le secteur Saint-Augustin.

Il est à noter que plusieurs options de redécoupage ont été étudiées en période de préconsultation, notamment le déplacement des élèves du secteur du Lac Meilleur (école Prés fleuris) vers la Nouvelle école primaire de Mirabel du secteur Saint-Augustin ou l'école de la Clé-des-Champs. Ces scénarios n'ont pas été retenus pour la consultation en raison des débordements de clientèle trop importants générés dans les écoles de destination. De plus, le secteur du Lac Meilleur ayant déjà fait l'objet de modification d'aire de desserte par le passé, nous préconisons le *statu quo* pour ce secteur.

### ***ÉCOLE DU TRAIT-D'UNION***

L'école du Trait-d'Union située dans la Ville de Sainte-Thérèse possède une capacité d'accueil de 17 groupes. Selon les tendances de clientèle, il s'avère que le nombre de groupes d'élèves pourrait croître jusqu'à 20 d'ici 2018-2019. Considérant la capacité d'accueil de l'école et la clientèle prévue, un suivi serré sera effectué. Advenant une insuffisance en place-élève, la piste de solution envisagée passera par l'attrition de groupes d'élèves en classe spécialisée qui sont au nombre de quatre dans l'école.

### ***ÉCOLE LE TANDEM***

L'école Le Tandem (pavillon Lionel-Bertrand) à Sainte-Thérèse accueille deux groupes de plus que sa capacité d'accueil établie à 12. Les prévisions démographiques démontrent que la clientèle devrait demeurer stable à 14 groupes au cours des prochaines années.

Pour pallier au débordement de deux groupes et répondre aux besoins ponctuels, l'école utilise actuellement des locaux complémentaires du pavillon Augustin-Charlebois. En prévision d'une croissance excédentaire, la Direction du service de l'organisation scolaire s'assurera que davantage de locaux puissent être mis à la disposition de l'école.

### **ÉCOLE GASTON-PILON**

L'école Gaston-Pilon à Boisbriand accueille depuis plusieurs années les élèves du quartier des Jardins de Saint-Eustache. La croissance dans ce secteur entraînera à moyen terme un débordement d'effectif.

Comme mentionné dans le secteur B, l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache prévue pour 2017-2018 permettra de résoudre cette situation. Le scénario B1 présenté à la page 19 propose une modification de l'aire de desserte des écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes qui permettrait, entre autre, d'attribuer le quartier des Jardins à la nouvelle école de Saint-Eustache.

## **RÉSUMÉ DES ZONES DE VULNÉRABILITÉ ET SOLUTIONS IDENTIFIÉES**

<b>ÉTABLISSEMENT</b>	<b>MAXIMISATION DES LOCAUX</b>	<b>RELOCALISATION CLASSE SPECIALISEE</b>	<b>RELOCALISATION PRESCOLAIRE 5 ANS ET RETOUR L'ANNEE SUIVANTE</b>
<b>du Trait-d'Union</b>		✓	
<b>Le Tandem</b>	✓		
<b>Gaston-Pilon*</b>	✓		

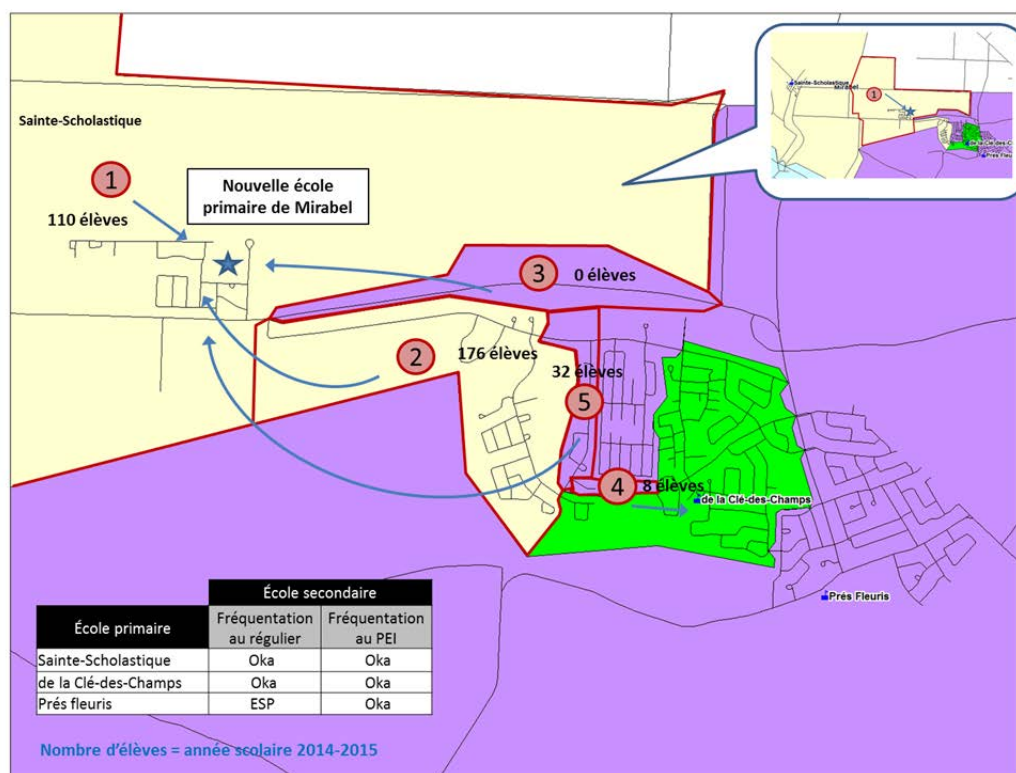
\* Suivi des tendances de la clientèle en attendant l'ouverture de la nouvelle école de Saint-Eustache

# ENJEU ET PISTE DE SOLUTION EN CONSULTATION

## OUVERTURE DE LA NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE DE MIRABEL DANS LE SECTEUR SAINT-AUGUSTIN

Création de l'aire de desserte de la nouvelle école en modifiant l'aire de desserte des écoles de la Clé-des-Champs, Prés fleuris et Sainte-Scholastique.

### D1 OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE MIRABEL DANS LE SECTEUR SAINT-AUGUSTIN



- Localisation des élèves des zones 1 et 2 en provenance de l'école Sainte-Scholastique vers la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin). La continuité serait offerte aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle.
- Localisation des élèves des zones 3 et 5 en provenance de l'école Prés fleuris vers la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin). La continuité serait offerte à tous les élèves.
- Localisation des élèves de la zone 4 en provenance de l'école Prés fleuris vers l'école de la Clé-des-Champs. La continuité serait offerte à tous les élèves.
- Attribution de l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin) au bassin de l'école secondaire d'Oka (référence page 49).

# RÉSULTAT DU SCÉNARIO D1

Écoles	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	Tendances du nombre de groupes				
				2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Sainte-Scholastique	12,0	14,0	14,0	10,0	8,0	8,0	8,0	7,0
Prés fleuris	17,0	18,0	20,0	18,0	18,0	16,0	18,0	19,0
de la Clé-des-Champs	15,0	17,0	17,0	17,0	15,0	15,0	16,0	15,0
Nouvelle école de Mirabel	21,0	0,0	0,0	11,0	14,0	19,0	22,0	24,0






Écoles	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	Tendances du nombre de groupes				
				2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Sainte-Scholastique	12,0	2,0	2,0	-2,0	-4,0	-4,0	-4,0	-5,0
Prés fleuris	17,0	1,0	3,0	1,0	1,0	-1,0	1,0	2,0
de la Clé-des-Champs	15,0	2,0	2,0	2,0	0,0	0,0	1,0	0,0
Nouvelle école de Mirabel	21,0	0,0	0,0	-10,0	-7,0	-2,0	1,0	3,0

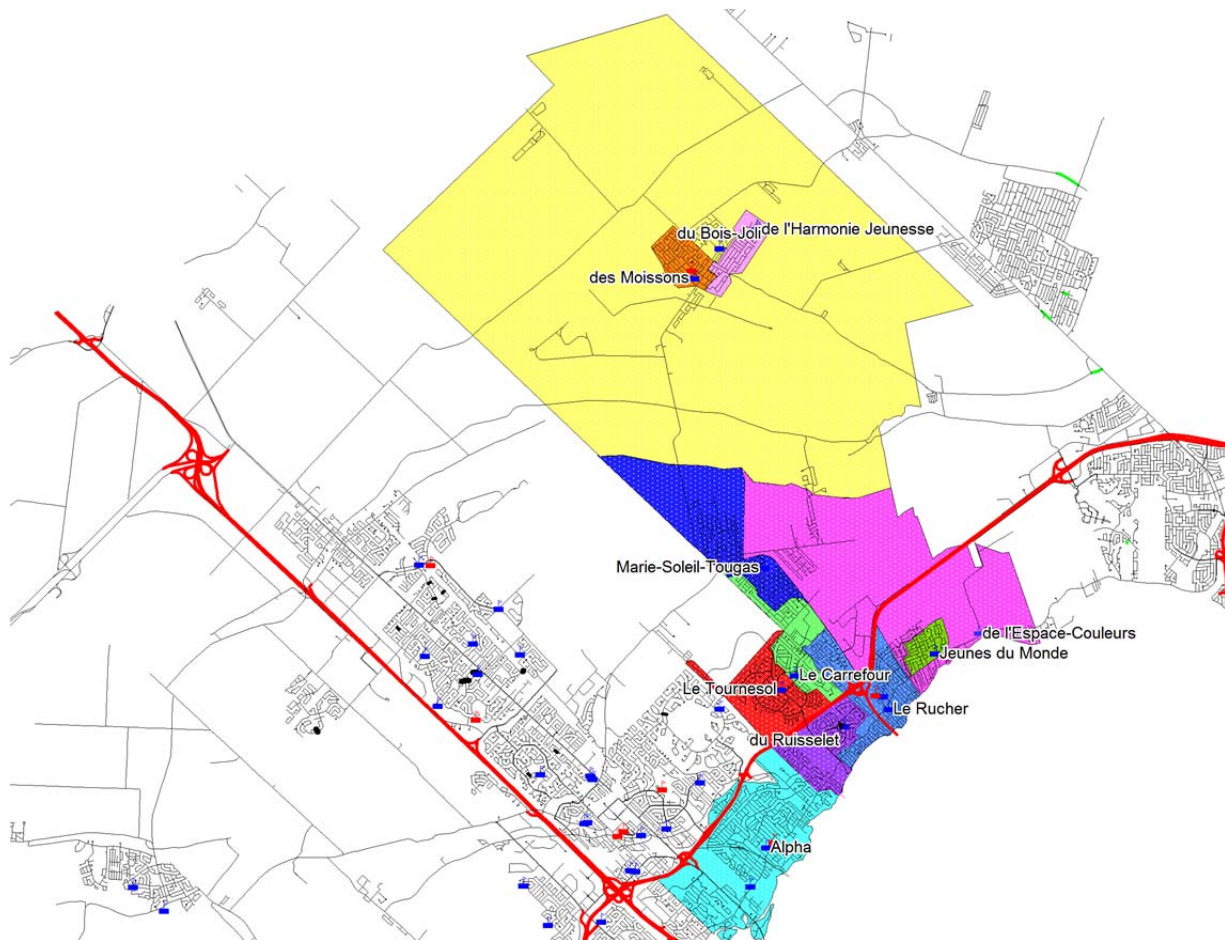
## CONSTAT

- Permet de préserver l'unité de quartier des secteurs ciblés. À titre d'exemple, certaines rues de la zone 2 et de la zone 5 pourraient fusionner à long terme, d'où l'intérêt de rediriger ces deux zones dans une même école.
- Permet à certains élèves de la zone 4 actuellement transportés à l'école Prés fleuris de marcher à l'école de la Clé-des-Champs.
- Permet un meilleur équilibre au niveau de la répartition de la clientèle entre les écoles du secteur.
- Permet à moyen terme au secteur de Saint-Augustin d'accueillir l'ensemble de ses élèves.
- Génère à plus long terme un débordement à la nouvelle école, ce qui implique le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans dans quelques années.
- À cause du manque d'espace, le secteur du Lac Meilleur (à l'est de la zone 5) doit demeurer à l'école Prés fleuris bien qu'il s'agisse d'une zone marcheur vers l'école de la Clé-des-Champs.
- Permet à long terme à l'école Sainte-Scholastique d'accueillir l'ensemble de sa clientèle, mais entraîne toutefois une baisse importante du nombre de groupes.
- Permet dans plusieurs zones de limiter la quantité d'élèves déplacés en accordant une continuité complète ou partielle.

## SECTEUR E

Situé dans les municipalités d'une partie de Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Terrebonne, le secteur E regroupe onze écoles primaires :

-  l'école Le Rucher incluant le pavillon Félix-Leclerc à Bois-des-Filion;
-  les écoles du Ruisselet, Le Carrefour et Le Tournesol à Lorraine;
-  l'école Alpha à Rosemère;
-  les écoles de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons et Du Bois-Joli à Sainte-Anne-des-Plaines;
-  les écoles de l'Espace-Couleurs, Jeunes du monde et Marie-Soleil-Tougas à Terrebonne.



**Secteur E - Bilan des tendances CSSMI par école**

Secteur E	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016		Tendances du nombre de groupes		
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Alpha (régulier et musical)	39,0	36,0	36,0	8,0	35,0	34,0	33,0
Le Tournesol	18,0	19,0	18,0	3,0	17,0	17,0	17,0
Le Carrefour	17,0	19,0	19,0		21,0	21,0	21,0
Le Rucher	35,0	32,0	30,0	3,0	31,0	29,0	30,0
Le Rucher	22,0	22,0	22,0		22,0	22,0	21,0
pavillon Félix-Leclerc	13,0	10,0	8,0	3,0	9,0	7,0	9,0
Jeunes du monde	18,0	18,0	18,0		17,0	17,0	15,0
Marie-Soleil-Tougas	23,0	25,0	25,0		24,0	22,0	21,0
du Ruisseau	15,0	15,0	14,0	3,0	13,0	13,0	13,0
des Moissons (pav. C. Chaumont)	15,0	14,0	12,0		12,0	13,0	13,0
Du Bois-Joli	20,0	21,0	21,0		21,0	23,0	23,0
de l'Harmonie-Jeunesse	15,0	16,0	16,0		15,0	15,0	14,0
de l'Espace-Couleurs	21,0	21,0	21,0	2,0	22,0	23,0	24,0
<b>Total</b>	<b>236,0</b>	<b>236,0</b>	<b>230,0</b>	<b>19,0</b>	<b>228,0</b>	<b>227,0</b>	<b>224,0</b>

Le nombre de groupes présenté dans le tableau intègre les groupes en classe spécialisée

Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

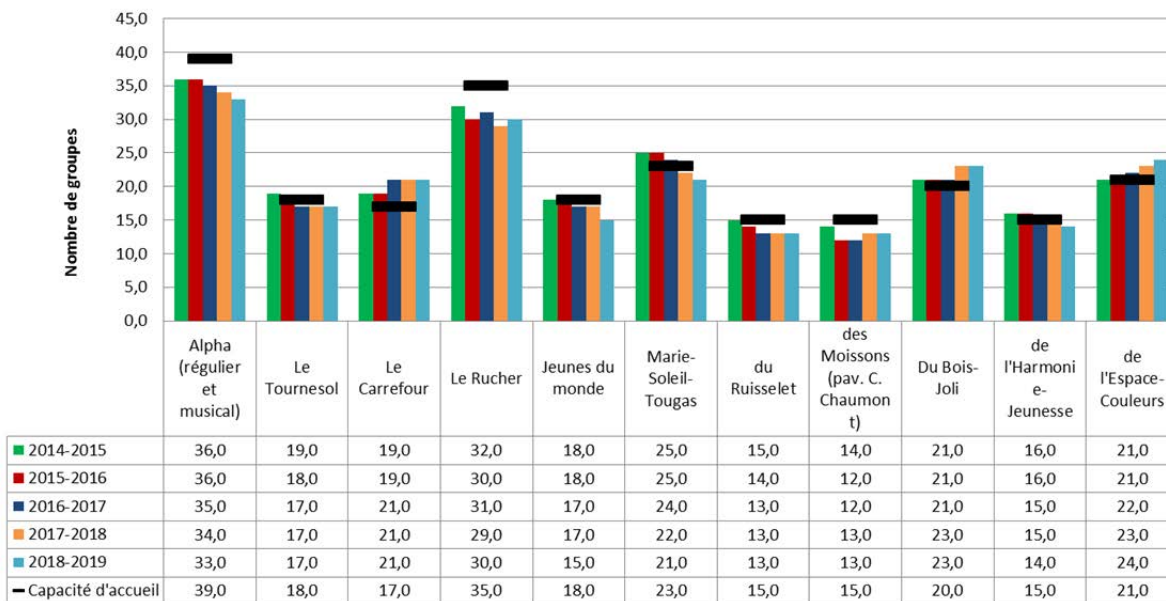
**Secteur E - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil**

Secteur E	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016		Tendances du nombre de groupes		
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Alpha (régulier et musical)	39,0	-3,0	-3,0	8,0	-4,0	-5,0	-6,0
Le Tournesol	18,0	1,0	0,0	3,0	-1,0	-1,0	-1,0
Le Carrefour	17,0	2,0	2,0		4,0	4,0	4,0
Le Rucher	35,0	-3,0	-5,0	3,0	-4,0	-6,0	-5,0
Le Rucher	22,0	0,0	0,0		0,0	0,0	-1,0
pavillon Félix-Leclerc	13,0	-3,0	-5,0	3,0	-4,0	-6,0	-4,0
Jeunes du monde	18,0	0,0	0,0		-1,0	-1,0	-3,0
Marie-Soleil-Tougas	23,0	2,0	2,0		1,0	-1,0	-2,0
du Ruisseau	15,0	0,0	-1,0	3,0	-2,0	-2,0	-2,0
des Moissons (pav. C. Chaumont)	15,0	-1,0	-3,0		-3,0	-2,0	-2,0
Du Bois-Joli	20,0	1,0	1,0		1,0	3,0	3,0
de l'Harmonie-Jeunesse	15,0	1,0	1,0		0,0	0,0	-1,0
de l'Espace-Couleurs	21,0	0,0	0,0	2,0	1,0	2,0	3,0
<b>Total</b>	<b>236,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-6,0</b>	<b>19,0</b>	<b>-8,0</b>	<b>-9,0</b>	<b>-12,0</b>

Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

## SECTEUR E

### Tendances CSSMI par école Clientèle primaire en nombre de groupes 2014-2015 à 2018-2019



Source: Déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale - Clientèle prévisionnelle 2015-2016 (en date du mois d'avril 2015) et document des tendances au primaire en date du 10 avril 2015

Écoles

Réalisé par : Service de l'organisation scolaire  
Date : 10 avril 2015

## FAITS SAILLANTS

Selon les tendances de la clientèle, le secteur E devrait entamer une décroissance de l'effectif scolaire au cours des prochaines années. En 2014-2015, le nombre de groupes d'élèves équivalait à la capacité d'accueil du secteur pour un total de 236. En 2018-2019, le nombre de groupes d'élèves devrait osciller aux environs de 224.

Malgré cette légère baisse, certains secteurs connaîtront au même moment une hausse de clientèle, notamment à Sainte-Anne-des-Plaines et à Terrebonne. Comme le démontrent les prévisions, trois écoles du secteur E demanderont une attention particulière dans les années à venir, soit les écoles de l'Espace-Couleurs, Du Bois-Joli et Le Carrefour.

### ***ÉCOLE LE CARREFOUR***

L'école Le Carrefour excède actuellement sa capacité d'accueil de deux groupes. Les tendances de clientèle démontrent que l'écart s'accroîtra avec des pôles de croissance dans le secteur nord-ouest de Terrebonne. Comme la capacité d'accueil de l'école Le Carrefour est déjà maximisée en terme d'utilisation de locaux disponibles, il est déjà prévu de relocaliser des groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers d'autres établissements.

L'école Le Tournesol située à proximité est à pleine capacité, mais possède trois groupes d'élèves en classe spécialisée qu'il serait possible de relocaliser par attrition. À plus long terme, les écoles du Ruissellet, Alpha ou Le Rucher représentent également d'autres options d'accueil pour les élèves du préscolaire 5 ans.

### ***ÉCOLE DU BOIS-JOLI***

Selon les tendances de la clientèle, un surplus d'élèves est prévu à l'école Du Bois-Joli de Sainte-Anne-des-Plaines. Un suivi des tendances de la clientèle devra être assuré au cours des prochaines années afin de déterminer si le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans est nécessaire. Le cas échéant, ils seront relocalisés vers d'autres écoles de Sainte-Anne-des-Plaines qui disposent d'espace suffisant.

### ***ÉCOLE DE L'ESPACE-COULEURS***

Au cours des prochaines années, le développement du secteur Urbanova à Terrebonne génèrera une hausse graduelle de la clientèle scolaire à l'école de l'Espace-Couleurs, entraînant ainsi un dépassement de sa capacité d'accueil. Le moment venu, différentes mesures correctives seront appliquées en commençant par la maximisation de l'utilisation des locaux et la relocalisation des groupes d'élèves en classe spécialisée (deux groupes). À plus long terme, le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans pourrait être envisagé, si le débordement de clientèle persistait.

### ***ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS***





La demande d'ajout d'espace pour l'agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas a été accordée par le Ministère. Les quatre locaux permettront d'atténuer le débordement de la clientèle des écoles de l'Espace-Couleurs et Le Carrefour. Il faut aussi considérer que l'école Marie-Soleil-Tougas bénéficie actuellement de deux locaux prêtés par la Ville de Terrebonne.

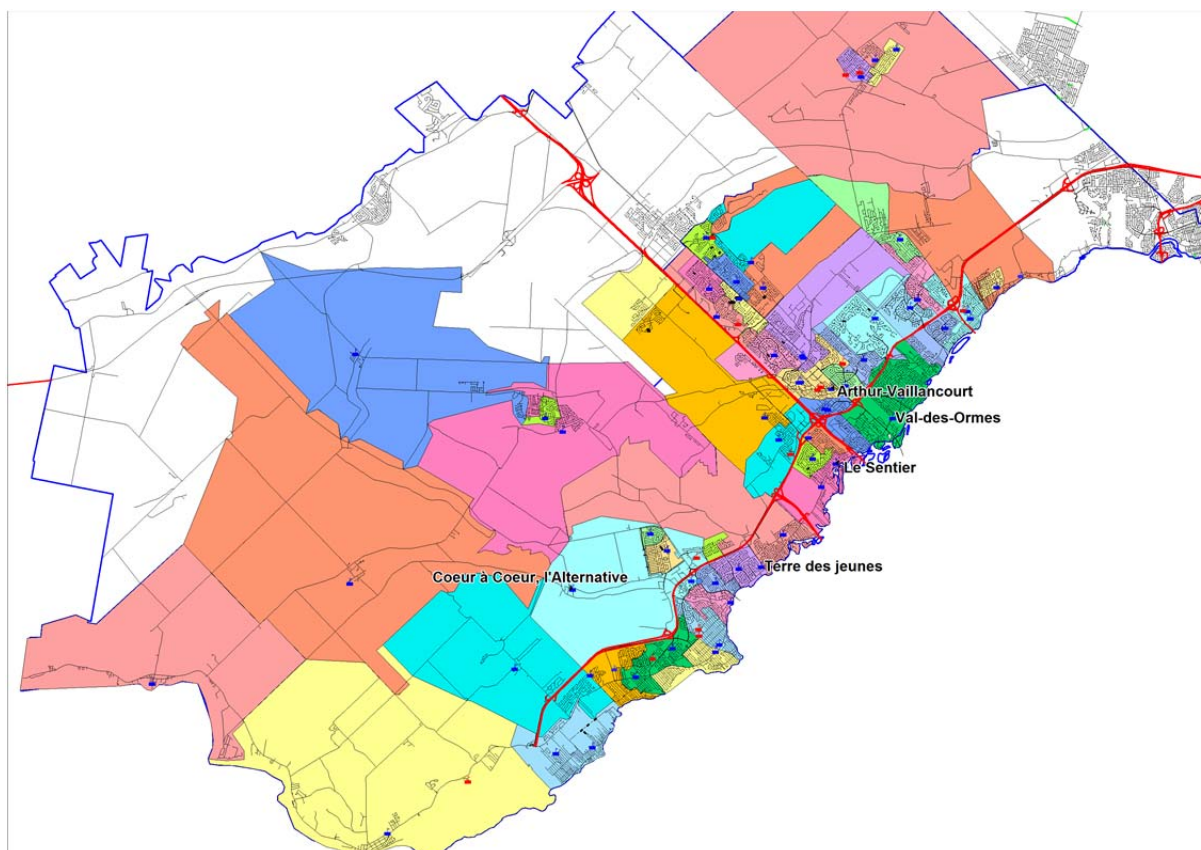
## RÉSUMÉ DES ZONES DE VULNÉRABILITÉ ET SOLUTIONS IDENTIFIÉES

ÉTABLISSEMENT	MAXIMISATION DES LOCAUX	RELOCALISATION CLASSE SPECIALISEE	RELOCALISATION PRESCOLAIRE 5 ANS ET RETOUR L'ANNEE SUIVANTE
<b>Le Carrefour</b>			✓
<b>Du Bois-Joli</b>	✓		✓
<b>de l'Espace-Couleurs</b>	✓	✓	✓

## ÉCOLES OFFRANT UN PROJET PARTICULIER

Situées dans les municipalités de Boisbriand, Rosemère, Saint-Eustache et Sainte-Thérèse, la Commission scolaire offre des projets particuliers dans cinq écoles primaires :

-  l'école Le Sentier à Boisbriand;
-  l'école Val-des-Ormes à Rosemère;
-  les écoles Cœur à cœur, l'Alternative et Terre des jeunes à Saint-Eustache;
-  l'école Arthur-Vaillancourt à Sainte-Thérèse.



### Écoles à projet commission scolaire - Bilan des tendances CSSMI par école

Écoles à projet commission scolaire	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016		Tendances du nombre de groupes		
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Le Sentier	17,0	14,0	14,0	3,0	14,0	14,0	14,0
Arthur-Vaillancourt	12,0	10,0	10,0		10,0	10,0	10,0
Cœur à cœur, l'Alternative	21,0	18,0	18,0	1,0	15,0	15,0	15,0
Terre des jeunes	19,0	17,0	17,0	3,0	17,0	17,0	17,0
Val-des-Ormes	16,0	17,0	17,0	3,0	17,0	17,0	17,0
<b>Total</b>	<b>85,0</b>	<b>76,0</b>	<b>76,0</b>	<b>10,0</b>	<b>73,0</b>	<b>73,0</b>	<b>73,0</b>

Le nombre de groupes présenté dans le tableau intègre les groupes en classe spécialisée

Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

des Érables	6,0	4,0	5,0		5,0	5,0	5,0
-------------	-----	-----	-----	--	-----	-----	-----

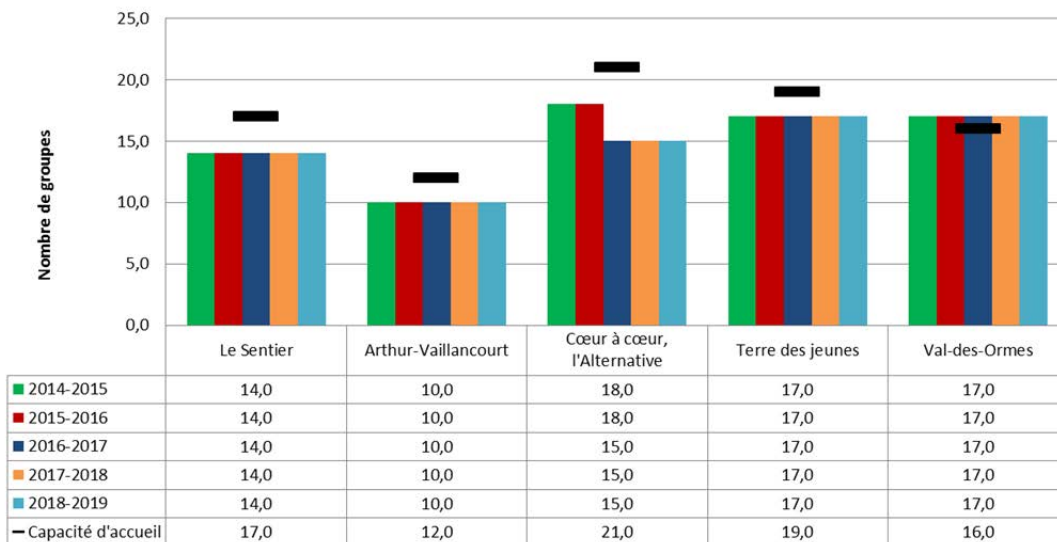
### Écoles à projet commission scolaire - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

Écoles à projet commission scolaire	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016		Tendances du nombre de groupes		
			Nombre de groupes prévus	Classes spécialisées	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Le Sentier	17,0	-3,0	-3,0	3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Arthur-Vaillancourt	12,0	-2,0	-2,0		-2,0	-2,0	-2,0
Cœur à cœur, l'Alternative	21,0	-3,0	-3,0	1,0	-6,0	-6,0	-6,0
Terre des jeunes	19,0	-2,0	-2,0	3,0	-2,0	-2,0	-2,0
Val-des-Ormes	16,0	1,0	1,0	3,0	1,0	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>85,0</b>	<b>-9,0</b>	<b>-9,0</b>	<b>10,0</b>	<b>-12,0</b>	<b>-12,0</b>	<b>-12,0</b>

Source : Document des tendances au primaire du mois d'avril 2015

**Écoles à projet  
commission scolaire**

**Tendances CSSMI par école  
Clientèle primaire en nombre de groupes  
2014-2015 à 2018-2019**



Source: Déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale - Clientèle prévisionnelle 2015-2016 (en date du mois d'avril 2015) et document des tendances au primaire en date du 10 avril 2015

Écoles

Réalisé par : Service de l'organisation scolaire  
Date : 10 avril 2015

## FAITS SAILLANTS

La CSSMI offre différents projets reconnus par le MEESR en vertu de l'article 240 de la LIP aux élèves de l'ensemble du territoire, soit :

Programme	École
Alternatif	Le Sentier (secteur Est) <sup>2</sup> Cœur à cœur, l'Alternative (secteur Ouest)
Musical	Arthur-Vaillancourt <sup>3</sup>
Éducation internationale (PEI)	Val-des-Ormes (secteur Est) Terre des jeunes (secteur Ouest)

<sup>2</sup> L'école des Ramilles offre aussi le programme alternatif pour une partie du secteur Est (en plus de sa clientèle régulière)

<sup>3</sup> L'école Alpha offre aussi le programme musical pour une partie du secteur E (en plus de sa clientèle régulière)

Au total, les cinq écoles dédiées à un projet particulier représentent 85 locaux en terme de capacité d'accueil au niveau de la Commission scolaire. En 2015-2016, on dénombre 76 groupes pour ces écoles dont 10 sont des groupes d'élèves en classe spécialisée.

Il est à noter que l'école Cœur à cœur, l'Alternative accueille aussi quelques groupes d'élèves au régulier en provenance des écoles de Sainte-Scholastique et de Saint-Augustin afin de pallier à un débordement de clientèle dans ces secteurs de Mirabel.

# SECONDAIRE






## ÉCOLES SECONDAIRES


La Commission scolaire regroupe douze écoles secondaires et une école desservant une clientèle spécialisée du primaire et du secondaire couvrant ainsi le territoire de 16 municipalités :

 l'école des Érables située à Deux-Montagnes;

 l'école Saint-Gabriel située à Sainte-Thérèse;

 l'école secondaire d'Oka située à Oka;


 l'école secondaire des Patriotes située à Saint-Eustache;

 l'école secondaire du Harfang située à Sainte-Anne-des-Plaines;

 l'école secondaire Henri-Dunant située à Blainville;

 l'école secondaire Hubert-Maisonnette située à Rosemère;

 l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau située à Boisbriand;

 l'école secondaire Liberté-Jeunesse située à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

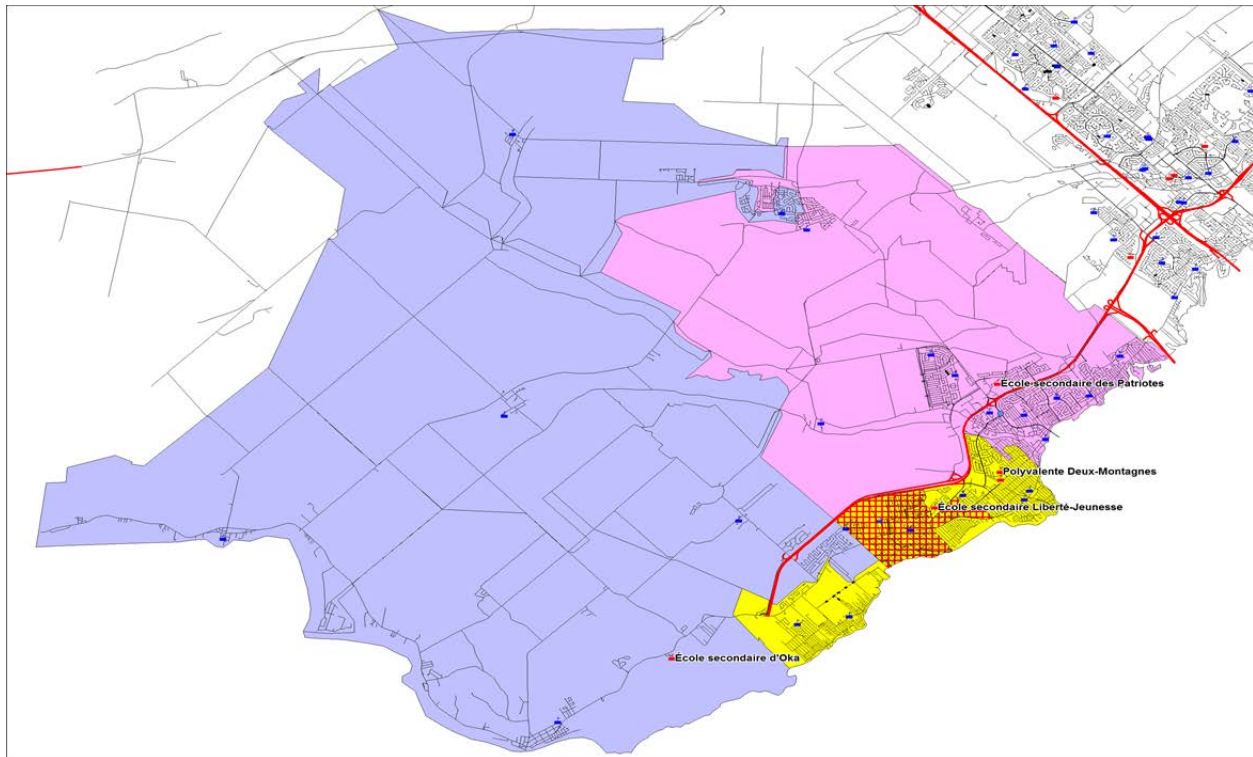
 l'école secondaire Lucille-Teasdale située à Blainville;

 l'école secondaire Rive-Nord située à Bois-des-Filion;

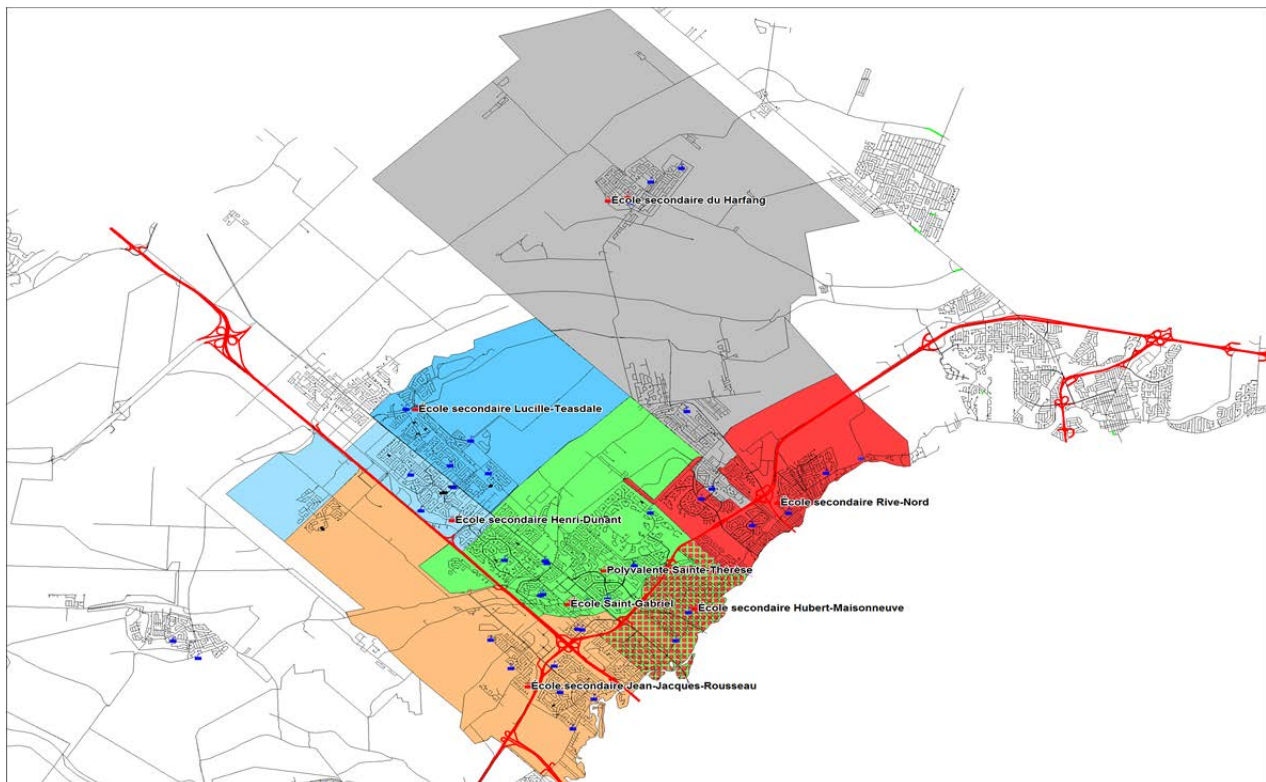
 la Polyvalente Deux-Montagnes située à Deux-Montagnes;

 la Polyvalente Sainte-Thérèse située à Sainte-Thérèse.

## SECTEUR OUEST



## SECTEUR EST



**Secondaire - Bilan des Tendances CSSMI par école**

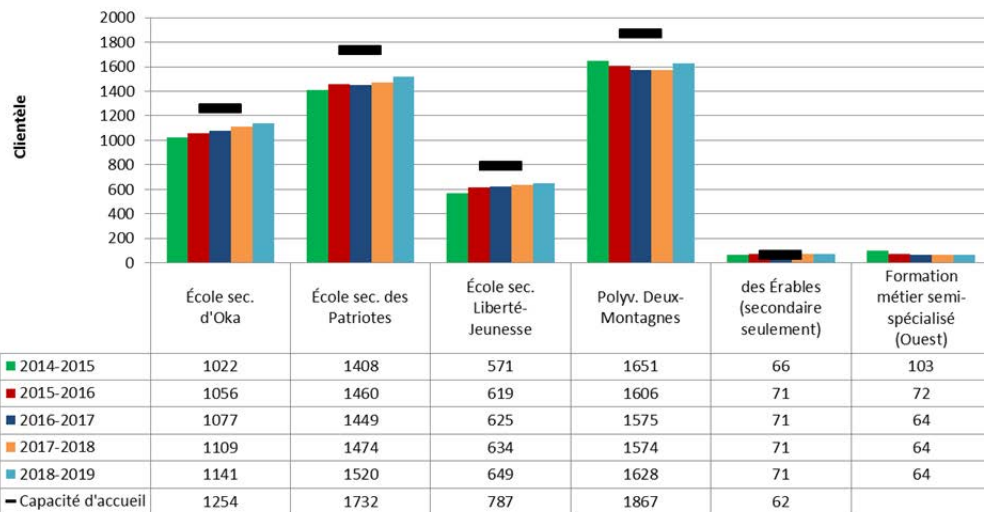
Écoles secondaires	Capacité d'accueil	Nombre d'élèves dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	Tendances du nombre d'élèves		
				2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>Secteur Ouest</b>						
École sec. d'Oka	1254	1022	1056	1077	1109	1141
École sec. des Patriotes	1732	1408	1460	1449	1474	1520
École sec. Liberté-Jeunesse	787	571	619	625	634	649
Polyv. Deux-Montagnes	1867	1651	1606	1575	1574	1628
des Érables (secondaire seulement)	62	66	71	71	71	71
Formation métier semi-spécialisé (Ouest)		103	72	64	64	64
<b>Sous-total Ouest</b>	<b>5702</b>	<b>4821</b>	<b>4884</b>	<b>4860</b>	<b>4927</b>	<b>5072</b>
<b>Secteur Est</b>						
Saint-Gabriel	890	784	816	819	806	810
Lucille Teasdale	992	836	831	779	799	780
Henri-Dunant	807	807	896	827	808	829
Poly. Ste-Thérèse	2071	1810	1754	1737	1782	1808
Jean-Jacques-Rousseau	1165	849	882	854	830	841
Hubert-Maisonneuve	654	604	620	648	619	621
Rive-Nord	1029	1081	1077	1013	1046	1057
du Harfang	1098	956	976	919	943	930
Formation métier semi-spécialisé (Est)		116	80	80	80	80
<b>Sous-total Est</b>	<b>8706</b>	<b>7843</b>	<b>7932</b>	<b>7674</b>	<b>7714</b>	<b>7754</b>
<b>Grand Total</b>	<b>14408</b>	<b>12664</b>	<b>12816</b>	<b>12534</b>	<b>12641</b>	<b>12826</b>

**Secondaire - Écart du nombre d'élèves par rapport à la capacité d'accueil**

Écoles secondaires	Capacité d'accueil	Nombre d'élèves dans l'école en 2014-2015	Prévisions 2015-2016	Tendances du nombre d'élèves		
				2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>Secteur Ouest</b>						
École sec. d'Oka	1254	-232	-198	-177	-145	-113
École sec. des Patriotes	1732	-324	-272	-283	-258	-212
École sec. Liberté-Jeunesse	787	-216	-168	-162	-153	-138
Polyv. Deux-Montagnes	1867	-216	-261	-292	-293	-239
des Érables	62	4	9	9	9	9
Formation métier semi-spécialisé (Ouest)						
<b>Sous-total Ouest</b>	<b>5702</b>	<b>-984</b>	<b>-890</b>	<b>-906</b>	<b>-839</b>	<b>-694</b>
<b>Secteur Est</b>						
Saint-Gabriel	890	-106	-74	-71	-84	-80
Lucille Teasdale	992	-156	-161	-213	-193	-212
Henri-Dunant	807	0	89	20	1	22
Poly. Ste-Thérèse	2071	-261	-317	-334	-289	-263
Jean-Jacques-Rousseau	1165	-316	-283	-311	-335	-324
Hubert-Maisonneuve	654	-50	-34	-6	-35	-33
Rive-Nord	1029	52	48	-16	17	28
du Harfang	1098	-142	-122	-179	-155	-168
Formation métier semi-spécialisé (Est)						
<b>Sous-total Est</b>	<b>8706</b>	<b>-979</b>	<b>-854</b>	<b>-1112</b>	<b>-1072</b>	<b>-1032</b>
<b>Grand Total</b>	<b>14408</b>	<b>-1963</b>	<b>-1744</b>	<b>-2018</b>	<b>-1911</b>	<b>-1726</b>

## Clientèle secondaire Secteur Ouest

### Prévisions et tendances CSSMI par école 2014-2015 à 2018-2019



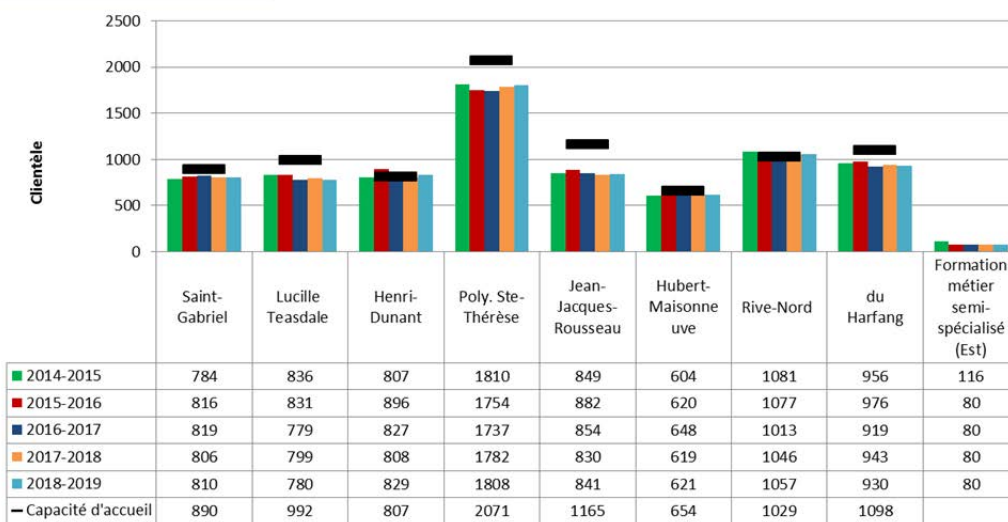
Sources : Déclaration de l'effectif scolaire - Clientèle prévisionnelle 2015-2016 en date du mois d'avril 2015 et document des tendances au secondaire en date du mois d'avril 2015

Écoles

Réalisé par : Service de l'organisation scolaire  
Date : 27 avril 2015

## Clientèle secondaire Secteur Est

### Prévisions et tendances CSSMI par école 2014-2015 à 2018-2019



Sources : Déclaration de l'effectif scolaire - Clientèle prévisionnelle 2015-2016 en date du mois d'avril 2015 et document des tendances au secondaire en date du mois d'avril 2015

Écoles

Réalisé par : Service de l'organisation scolaire  
Date : 27 avril 2015

## FAITS SAILLANTS

La prévision globale de clientèle au secondaire pour 2015-2016 est établie à près de 12 500 élèves. Les plus récentes tendances confirment que la décroissance de la clientèle au secondaire se terminera bientôt sur le territoire de la CSSMI.

En effet, les écoles secondaires de la Commission scolaire devraient entreprendre une légère hausse de clientèle dès l'année scolaire 2017-2018, pour atteindre plus de 12 800 élèves l'année suivante. Il est à noter que la capacité d'accueil totale au secondaire est estimée à plus de 14 400 places-élèves.

### **SECTEUR OUEST**

D'ici 2018-2019, la clientèle du secteur Ouest devrait croître d'un peu plus de 200 élèves pour dépasser le plateau de 5 000 en terme d'effectif. La capacité d'accueil du secteur se situe à près de 5 700 élèves. Compte tenu de l'espace disponible, aucun débordement de clientèle n'est envisagé actuellement dans ce secteur.

Pour répondre au besoin du milieu, la possibilité de regrouper les écoles primaires de Saint-Augustin à Mirabel dans une même école lors du passage primaire-secondaire a été évaluée en préconsultation. Actuellement, l'école Prés fleuris est attribuée à l'école secondaire des Patriotes. Les écoles primaires de la Clé-des-Champs et Sainte-Scholastique relèvent de l'école secondaire d'Oka. De plus, selon le scénario proposé dans le secteur D, la nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin) devrait aussi appartenir à l'école secondaire d'Oka.

Des analyses ont été effectuées en vieillissant la clientèle primaire de Saint-Augustin tour à tour vers les écoles secondaire d'Oka, secondaire des Patriotes et la Polyvalente Deux-Montagnes. Les résultats démontrent qu'à long terme, il y aurait un manque d'espace ou un impact significatif sur l'équilibre de la clientèle pour les écoles secondaires concernées. Par conséquent, aucun scénario de modification des bassins au secondaire n'a été soumis en consultation pour le secteur Ouest.

### **SECTEUR EST**

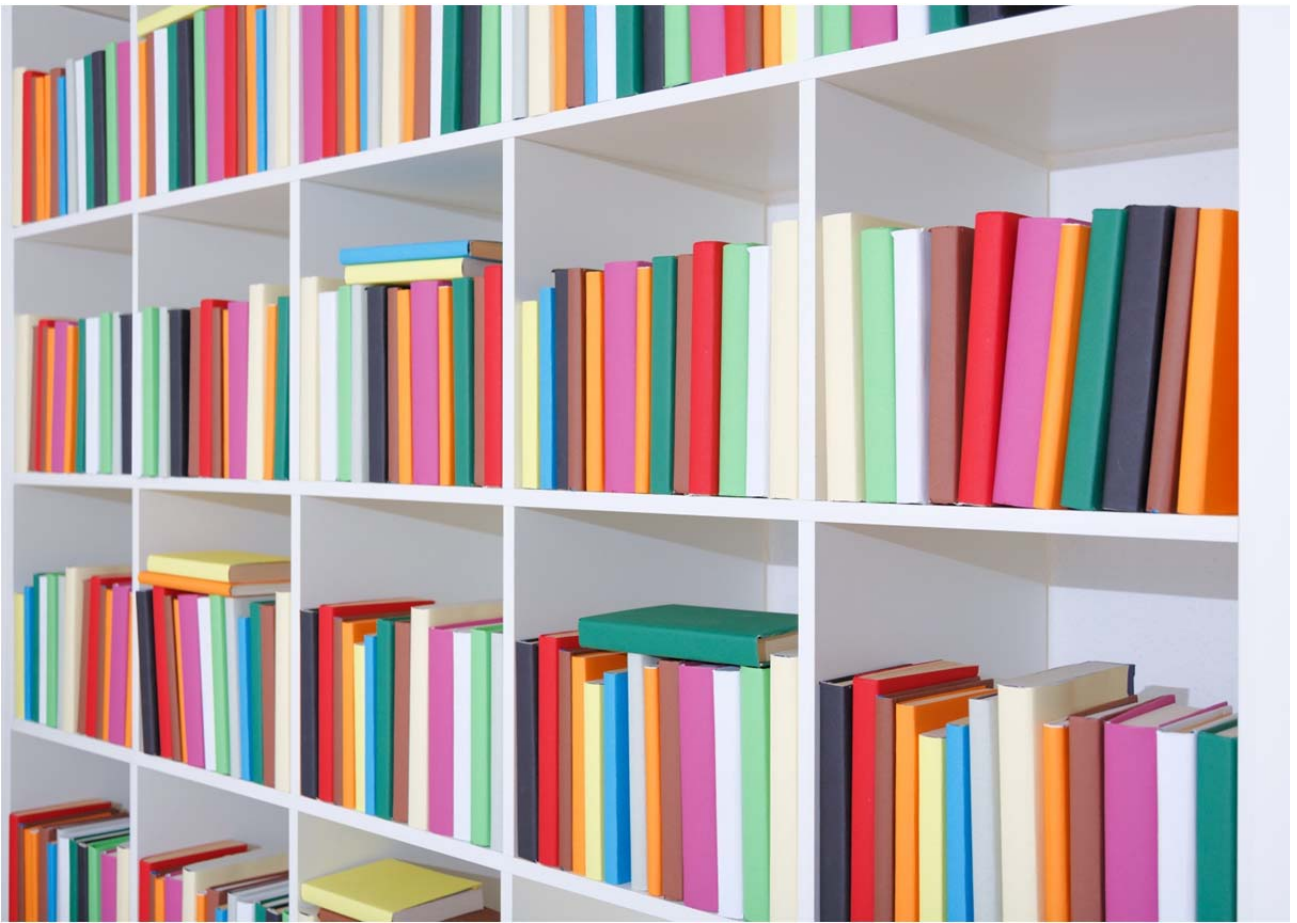
Entre 2016-2017 et 2018-2019, la clientèle devrait osciller aux environs de 7 700 élèves avec une légère tendance à la hausse. Considérant la capacité d'accueil d'environ 8 700 places-élèves, peu de problématiques sont envisagées à moyen terme. Toutefois, deux écoles secondaires excèdent actuellement leur capacité d'accueil soient les écoles secondaires Henri-Dunant et Rive-Nord. Les débordements ne sont pas significatifs, mais nécessiteront un suivi spécifique au cours des prochaines années afin de prévenir une aggravation de la situation.

## RÉSUMÉ DES ZONES DE VULNÉRABILITÉ ET SOLUTIONS IDENTIFIÉES

- ➔ SUIVI DE LA CLIENTELE DE L'ECOLE SECONDAIRE HENRI-DUNANT
- ➔ SUIVI DE LA CLIENTELE DE L'ECOLE SECONDAIRE RIVE-NORD



# ANNEXES





# LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L.R.Q., c. I-13.3

## SECTION I DROITS DE L'ÉLÈVE

### Article 1

#### **Droit à l'éducation scolaire**

Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447, à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge d'admissibilité jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (chapitre E-20.1)

Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique visé au premier alinéa ainsi qu'aux services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448.

#### **Âge d'admissibilité**

L'âge d'admissibilité à l'éducation préscolaire est fixé à 5 ans à la date déterminée dans le régime pédagogique, l'âge d'admissibilité à l'enseignement primaire est fixé à 6 ans à la même date.

### Article 4

#### **Choix de l'école**

L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence.

#### **Critères d'inscription**

L'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis en application de l'article 239, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, ou, s'il s'agit d'une école à projet particulier ou à vocation régionale ou nationale, aux critères d'inscription établis en application de l'article 240 ou 468.

#### **Transport**

L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par la commission scolaire.

### Article 39

#### **Acte d'établissement**

L'école est établie par la commission scolaire.

L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense.

Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

### Article 40

La commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

## SECTION II

### CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(Fonctions et pouvoirs – fonctions et pouvoirs généraux)

### Article 79

Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :

1. la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;...

### Article 80

Le conseil d'établissement peut, dans le cadre de ses compétences, convenir avec un autre établissement d'enseignement de la commission scolaire de mettre en commun des biens et services ou des activités.

## SECTION IV

### COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

### Article 193

#### **Consultation**

Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :

1. la division, l'annexion ou la réunion du territoire de la commission scolaire;
  - 1.1 le plan stratégique de la commission scolaire et, le cas échéant, son actualisation;
2. le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;
3. la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;
  - 3.1 la politique relative aux contributions financières adoptée en vertu de l'article 212.1;
4. *(paragraphe abrogé);*
5. la répartition des services éducatifs entre les écoles;
6. les critères d'inscription des élèves dans les écoles visés à l'article 239;
  - 6.1 l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;
7. le calendrier scolaire;
8. les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ou du premier au second cycle du secondaire;
9. les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre les établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant que la commission scolaire retient pour ses besoins et ceux de ses comités;
10. les activités de formation destinées aux parents par la commission scolaire.

SECTION VI  
FONCTIONS ET POUVOIRS DE LA COMMISSION  
SCOLAIRE

Article 204

Pour l'application de la présente section relativement aux services éducatifs visés à l'article 1, relèvent de la compétence d'une commission scolaire les personnes qui résident sur son territoire ou qui y sont placées en

application de la Loi sur la protection de la jeunesse, de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à l'exception de celles visées par la Partie IV.1 de cette loi, ou de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Article 211

**Immeubles**

Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, la commission scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au quatrième alinéa, la commission scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

La commission scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. La commission scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

## Article 212

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant :

1. sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;
2. sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir :

1. le calendrier de la consultation;
2. les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;
3. la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;
4. la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président de la commission scolaire et du commissaire de la circonscription concernée.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas :

- au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;
- au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2 du premier alinéa serait effectué.

## FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES

## Article 217

La commission scolaire consulte les conseils d'établissement et les comités de la commission scolaire sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés et procède aux consultations publiques prévues par la présente loi.

## Article 222

La commission scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux modalités d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 459.

Pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, la commission scolaire peut, sur demande motivée des parents d'un élève, d'un élève majeur ou d'un directeur d'école, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique. Dans le cas d'une exemption aux règles de sanction des études visée à l'article 460, la commission scolaire doit en faire la demande au ministre.

Elle peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves. Dans le cas d'une dérogation à la liste des matières, la commission scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre conformément à l'article 459.

## Article 222.1

La commission scolaire s'assure de l'application des programmes d'études établis par le ministre en vertu de l'article 461.

Cependant, une commission scolaire peut, à la demande du directeur d'une école, après consultation des parents de l'élève et sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique et des règlements du comité catholique ou du comité protestant, dispenser d'une matière prévue au régime pédagogique un élève qui a besoin de mesures d'appuis dans les programmes de la langue d'enseignement, d'une langue seconde ou des mathématiques; la dispense ne peut toutefois porter sur l'un ou l'autre de ces programmes.

En outre, une commission scolaire peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions qu'il détermine, permettre à une école de remplacer un programme d'études établi par le ministre par un programme d'études local dans le cas d'un

élève ou d'une catégorie d'élèves incapables de profiter des programmes d'études établis par le ministre. Un programme d'études local est soumis par la commission scolaire à l'approbation du ministre.

### Article 236

#### **Services éducatifs**

La commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école.

### Article 239

La commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents.

Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence de la commission scolaire et, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école. Ils doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves; copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement.

Les conditions ou critères d'admission à un projet particulier ne doivent pas servir de critères d'inscription des élèves dans une école; ils ne peuvent avoir pour effet d'exclure de l'école de son choix l'élève qui a le droit d'être inscrit dans cette école en application des critères visés au premier alinéa.

### Article 240

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, la commission scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier.

La commission scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école.

## FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

### Article 255

La commission scolaire peut :

1. contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation des projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
2. fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;
3. participer, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les domaines de ses compétences.

L'exercice de telles attributions n'a pas pour objet essentiel d'exploiter une entreprise commerciale.

### Article 255.1

La commission scolaire peut, dans la mesure et aux conditions qu'elle détermine, confier la gestion de tout ou partie des activités visées à l'article 255, sauf les activités de formation de la main-d'œuvre, à un comité qu'elle institue ou à un organisme qu'elle désigne.

# LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2016-2017

ÉCOLES PRIMAIRES					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
<b>SECTEUR A</b>					
École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0		6	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel (Saint-Benoit) J7N 2N8		9	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G5	pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G1	23 + 17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-060523-22438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-121211-3820
Nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		21	Préscolaire Primaire		CC-141209-4200
École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
<b>SECTEUR B</b>					
École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		21	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4017
École Horizon-du-Lac 3099, chemin d'Oka Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-091208-3175 CC-121211-3820
École Emmanuel-Chénard 600, 28 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Mésanges 203, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-165 CC-990127-172 CC-000322-619 CC-070626-2720
École Sauvé 214, 9 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2		23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3		12	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5		23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-981215-157 CC-070626-2720
École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4		25	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
<b>SECTEUR C</b>					
École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6		24	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Ramilles <sup>4</sup> 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4		22	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (partie des secteurs C et E)	CP-980514-237 CC-990414-265 CC-070626-2720
École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9		27	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	24	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Chante-Bois 40, 84 <sup>e</sup> Avenue Est Blainville J7C 3R5		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7		17	Préscolaire Primaire		CC-030122-1461 CC-031209-1717 CC-070626-2720
École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-020522-1312 CC-030122-1461 CC-070626-2720
École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991

<sup>4</sup> Sept locaux sont réservés au volet alternatif.

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4		23	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-010523-1016 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
<b>SECTEUR D</b>					
École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5		12	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin) 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N xxx		21	Préscolaire Primaire		
École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990310-240 CC-070626-2720
École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-C.-Daveluy Boisbriand J7G 3G7		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7		23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1		15	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-010124-903 CC-070626-2720
École Le Tandem 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	12	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175
École du Trait-d'Union 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	pavillon Charles-Ducharme 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7  pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	8 + 9	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990210-203 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175
École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3		23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
<b>SECTEUR E</b>					
École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9		39	Préscolaire Primaire	Programme musical (violon) : 3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Alpha, de l'Espace-Couleurs, du Ruisselet, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas	CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1		15	Préscolaire Primaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-050222-2136 CC-070626-2720

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Carrefour 59, boulevard Vignory Lorraine J6Z 3L5		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4	annexe Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4 pavillon Félix-Leclerc 60, 35 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	23 + 13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-051213-2346 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2		25	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-990210-204 CC-070626-2720
École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1		21	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4016
École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CP-980622-301 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6		8	Préscolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CP-980622-299 CC-060523-2437 CC-061212-2601 CC-070626-2720

**ÉCOLES À PROJET PARTICULIER (reconnues par le MEESR en vertu de l'article 240 de la LIP)**

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 4K3		21	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, Emmanuel-Chénard, Gaston-Pilon (élèves résidant à Saint-Eustache), Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre-Dame, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes)	CP-980514-237 CP-040202-1175 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Terre des jeunes 128, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Eustache J7P 2V2		20	Préscolaire Primaire	<b>Programme d'éducation internationale</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Mai, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem (excluant les élèves résidant à Sainte-Thérèse), Notre-Dame, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes)	CP-980514-237 CC-070626-2720
École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2		17	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, des Grands-Chemins, du Mai, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (excluant les élèves résidant à Saint-Eustache), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Saint-Pierre et Terre-Soleil)	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4		12	Primaire	<b>Programme musical (piano et violon)</b> : 2 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Chante-Bois, Clair Matin, Curé-Paquin, de Fontainebleau, de l'Amitié, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Lucioles, des Mésanges, des Moissons, des Perséides, des Pins, des Ramilles, des Semilles, Du Bois-Joli, du Mai, du Trait-d'Union, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem, Notre-Dame, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Saint-Pierre, Sauvé, Terre-Soleil et Village-des-Jeunes)	CP-980514-237 CC-070626-2720
École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6		16	Préscolaire Primaire	<b>Programme d'éducation internationale</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Moissons, des Ramilles, des Semilles, Du Bois-Joli, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem (élèves résidant à Sainte-Thérèse), Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil)	CP-980514-237 CC-070626-2720

## ÉCOLES SECONDAIRES

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	pavillon Léopold 1700, chemin d'Oka, Oka J0N 1E0	1254	Secondaire	<b>Programme d'éducation internationale :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Perséides, des Pins, Girouard, Horizon-du-Lac, Prés fleuris, Rose-des-Vents et Sainte-Scholastique)	CP-980514-237 CC-070626-2720
École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		787	Secondaire	<b>Programme alternatif :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, Emmanuel-Chénard, Gaston-Pilon (élèves résidant à Saint-Eustache), Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre-Dame, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes)	CC-030122-1461 CC-070626-2720
Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A7	pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6 <u>exclusion au pavillon :</u> les locaux de la Polyvalente Deux-Montagnes  <u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de L'Émergence, centre de formation professionnelle	1867	Secondaire	<b>Programme d'éducation internationale :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, des Mésanges, Emmanuel-Chénard, Gaston-Pilon (élèves résidant à Saint-Eustache), Horizon-Soleil, Notre-Dame, Sauvé et Village-des-Jeunes) Football : 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire	CP-980514-237 CC-000126-549 CC-010124-897 CC-040202-1775 CC-050125-2129 CC-050322-2158 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-080325-2853 CC-091208-3175
École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4		1732	Secondaire		CP-980514-237 CC-040210-1786 CC-070626-2720 CC-071211-2804
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1	pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse, J7E 1X3  <u>exclusion au pavillon :</u> les locaux du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	1165	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-081209-2991 CC-091208-3175
École Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3  pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	890	Secondaire	<b>Programme d'éducation internationale :</b> 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles Chante-Bois, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Clairière, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Ramilles, des Semailles, du Mai, du Trait-d'Union Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Le Tandem, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil) <b>Programme sports-études (soccer, ski, gymnastique, patinage artistique, tennis, natation, plongeon, softball, baseball et hockey) :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire	CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720
École secondaire Hubert-Maisonneuve 364, rue de l'Accadémie Rosemère J7A 1Z1		654	Secondaire	<b>Programme d'éducation internationale :</b> 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse des Moissons, Du Bois-Joi, du Ruisseau, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol et Marie-Soleil-Tougas).	CP-980514-237 CC-980622-298 CC-070626-2720

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du centre de formation professionnelle de l'automobile	2071	Secondaire	<b>Programme alternatif :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisseau, du Trait- d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame- de-l'Assomption, Plateau St-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil) <b>Formation musicale intensive :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire) <b>Santé globale :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire), Hockey féminin : 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire).	CP-980514-237 CC-000112-536 CC-021023-1402 CC-040323-1826 CC-040608-1927 CC-070626-2720 CC-070626-2721 CC-071211-2804 CC-081209-2991 CC-131210-4007
École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5A8		807	Secondaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-051213-2346 CC-060328-2392 CC-070626-2720
École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8		992	Secondaire		CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-020612-1320 CC-030122-1461 CC-040202-1775 CC-070626-2720
École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7		1029	Secondaire	Programme d'éducation internationale : 3 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs de l'Harmonie Jeunesse de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisseau, du Trait- d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame- de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint- Pierre et Terre-Soleil).	CP-980514-237 CC-070626-2720
École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	pavillon Saint-François 172, 3 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	1098	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720 CC-091208-3175

## CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Centre	Autre immeuble	Enseignement	Résolution
Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8		Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-071211-2804 CC-091208-3175 CC-131210-4007
Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes, J7R 7B4	pavillon des Promenades 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0 Établissement Sainte-Anne-des-Plaines 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0 Établissement Montée Saint-François 1300, montée Saint-François Saint-Vincent-de-Paul, H7C 1S6 Établissement Leclerc 400, montée Saint-François Saint-Vincent-de-Paul, H7C 1S7 Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0 Établissement Centre fédéral de formation 6099, boulevard Lévesque Saint-Vincent-de-Paul, H7C 1P1 Établissement Archambault Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0  <u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de la Polyvalente Deux-Montagnes	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845
Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse, J7E 4S4	pavillon Charpenterie-menuiserie 670, boulevard Industriel Saint-Eustache, J7R 5V3  <u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de la Polyvalente Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087
Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse, J7E 5R8		Formation professionnelle	CC-020123-1179 CC-020327-1237 CC-091208-3175 CC-101214-3412

## CENTRES DE FORMATION GÉNÉRALE ADULTE

École	Autre immeuble	Enseignement	Résolution
<p>Centre de formation continue des Patriotes 350, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache J7R 4L1</p>	<p>pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6 <u>exclusion au pavillon :</u> les locaux de la Polyvalente Deux-Montagnes</p> <p>Établissement Sainte-Anne-des-Plaines 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0</p> <p>Établissement Montée Saint-François 1300, montée Saint-François Laval H7C 1S6</p> <p>Établissement Leclerc 400, montée Saint-François Laval H7C 1S7</p> <p>Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0</p> <p>Établissement Centre fédéral de formation 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1</p> <p>Établissement Archambault Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0</p>	<p>Formation générale adulte</p>	<p>CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845</p>
<p>Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse, J7E 5A4</p>	<p>pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse, J7E 1X3 <u>exclusion au pavillon :</u> les locaux de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau</p> <p><u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de rencontre du conseil des commissaires (salle Jacques-St-André et locaux adjacents)</p>	<p>Formation générale adulte</p>	<p>CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087</p>

# PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2016-2019

## ÉCOLES PRIMAIRES

Bâtisse	École	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>MIRABEL</b>					
B 058	206	École de la Clé-des-Champs 14700, rue Jean-Simon Mirabel (Saint-Augustin) J7N 2J6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 004	203	École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel (Saint-Benoit) J7N 2N8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 022	205	École Prés fleuris 15074, rue de Saint-Augustin Mirabel (Saint-Augustin) J7N 2B2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 025	204	École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel (Sainte-Scholastique) J7N 2X5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 099	2xx	Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin) 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel, J7N xxx	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-PLACIDE</b>					
B 072	201	École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide, J0V 2B0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>OKA</b>					
B 074	202	École des Pins 25, rue des Pins Oka, J0N 1E0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>POINTE-CALUMET</b>					
B 087	210	École des Perséides 1020, rue Simone Pointe-Calumet, J0N 1G5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 003		pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet, J0N 1G1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-JOSEPH-DU-LAC</b>					
B 010	207	École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 098	231	Nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC</b>					
B 095	230	École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 080	208	École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 011	209	École Horizon-du-Lac 3099, chemin d'Oka Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>DEUX-MONTAGNES</b>					
B 086	253	École des Mésanges 203, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes, J7R 3W1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 075	240	École Emmanuel-Chénard 600, 28 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes, J7R 6L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 007	241	École Sauvé 214, 9 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes, J7R 3M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-EUSTACHE</b>					
B 071	245	École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache, J7R 5Y5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 081	246	École au Coeur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache, J7R 6M5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 070	250	École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache, J7P 4V4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 016	247	École Coeur à coeur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache, J7R 0J1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 021	249	École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache, J7P 1V9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 064	252	École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache, J7P 4M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 020	242	École Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache, J7R 1X9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 015	251	École Terre des jeunes 128, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Eustache, J7P 2V2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 008	244	École Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache, J7R 2H3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
Bxxx	2xx	Nouvelle école primaire de Saint-Eustache Saint-Eustache, J7P xxx	-	2,3,9	2,3,9
<b>BOISBRIAND</b>					
B 026	276	École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand, J7H 1L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 030	270	École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand, J7G 3K1	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>BOISBRIAND</b>					
B 027	275	École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand, J7H 1R3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 091	273	École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-Claire-Daveluy Boisbriand, J7G 3G7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 033	274	École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand, J7G 1V7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 032	215	École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand, J7G 2L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINTE-THÉRÈSE</b>					
B 050	216	École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse, J7E 3A4	3,9	3,9	3,9
B 043	214	École du Trait-d'Union pavillon Charles-Ducharme 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse, J7E 3M7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 041		École du Trait-d'Union pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse, J7E 3M7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 040	271	École Le Tandem pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse, J7E 3P6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 049	217	École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse, J7E 2S3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 059	212	École Terre-Soleil 800, rue De Seve Sainte-Thérèse, J7E 2M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>BLAINVILLE</b>					
B 066	223	École Chante-Bois 40, 84 <sup>e</sup> Avenue Est Blainville, J7C 3R5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 036	213	École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville, J7B 1T4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 031	225	École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville, J7C 5Y1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 088	218	École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville, J7B 1J7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 077	222	École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville, J7C 3B4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 089	224	École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville, J7C 5J9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 005	220	École des Ramilles 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville, J7C 5N4	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>BLAINVILLE</b>					
B 067	226	École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville, J7C 4Y7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 044	221	École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville, J7C 2M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 045	219	École Plateau Saint-Louis pavillon Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville, J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 047		École Plateau Saint-Louis, pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville, J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINTE-ANNE-DES-PLAINES</b>					
B 094	288	École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 052	286	École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 073	287	École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>ROSEMÈRE</b>					
B 001	278	École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère, J7A 3R9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 035	277	École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère, J7A 1H6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>LORRAINE</b>					
B 068	285	École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine, J6Z 4X1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 019	280	École Le Carrefour 59, boulevard de Vignory Lorraine, J6Z 3L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 023	279	École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine, J6Z 3Z8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>BOIS-DES-FILION</b>					
B 012	282	École Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Nord Bois-des-Filion, J6Z 2C4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 013		École Le Rucher, annexe (même adresse que précédent)	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 002		École Le Rucher pavillon Félix-Leclerc 60, 35 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion, J6Z 2E8	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>TERREBONNE</b>					
B 092	289	École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne, J6Y 0M1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 028	283	École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne, J6Y 1R2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 029	284	École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne, J6Y 1L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9

## ÉCOLES SECONDAIRES

Bâtisse	École	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
B 057	102	École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka, J0N 1E0	4,9	4,9	4,9
B 062		École secondaire d'Oka pavillon Léopold (même adresse que précédent)	4,9	4,9	4,9
B 065	107	École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0	4,9	4,9	4,9
B 061	142	École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes, J7R 6A6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 054	144	Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes, J7R 6A7	4,7,9	4,7,9	4,7,9
B 018		Polyvalente Deux-Montagnes Métiers semi-spécialisés 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache, J7P 2B6	4	4	4
B 055	143	École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache, J7P 4S4	4,9	4,9	4,9
B 082	171	École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand, J7H 1P1	4,9	4,9	4,9
B 051		École secondaire Jean-Jacques-Rousseau Métiers semi-spécialisés 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse, J7E 1X3	4	4	4
B 034	106	École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville, J7C 5A8	4,9	4,9	4,9
B 046	108	École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville, J7C 5Y8	4,9	4,9	4,9
B 037	104	École Saint-Gabriel, pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse, J7E 1V3	4,9	4,9	4,9
B 039		École Saint-Gabriel, pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse, J7E 1L3	4,9	4,9	4,9

Bâtisse	École	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
B 056	105	Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse, J7E 4S4	4,9	4,9	4,9
B 093	172	École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	4,9	4,9	4,9
B 053		École secondaire du Harfang pavillon Saint-François 172, 3 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	4,9	4,9	4,9
B 017	174	École secondaire Hubert-Maisonneuve 364, rue de l'Académie Rosemère, J7A 1Z1	4,9	4,9	4,9
B 024	173	École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Fillion, J6Z 4P7	4,9	4,9	4,9

## CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Bâtisse	École	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
B 097	407	Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel (Sainte-Scholastique) J7N 2X8	5	5	5
B 054	402	Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes, J7R 7B4	5	5	5
B 831		Centre de formation professionnelle, l'Émergence pavillon des Promenades (location) 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0	5	5	5
B 793		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Sainte-Anne-des-Plaines 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	5	5	5
B 794		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Montée Saint-François 1300, montée Saint-François Saint-Vincent-de-Paul, H7C 1S6	5	5	5
B 795		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Leclerc 400, montée Saint-François Saint-Vincent-de-Paul, H7C 1S7	5	5	5
B 796		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	5	5	5
B 797		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Centre fédéral de formation 6099, boulevard Lévesque Saint-Vincent-de-Paul, H7C 1P1	5	5	5
B 798		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Archambault Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	5	5	5
B 060	404	Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet Sainte-Thérèse, J7E 5R8	5	5	5

Bâtisse	École	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
B 056	403	Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	5	5	5
B 832		Centre de formation professionnelle de l'automobile Pavillon Charpenterie-menuiserie 670, boulevard Industriel (location) Saint-Eustache J7R 5V3	5	5	5
B xxx	4xx	Nouveau centre commun de formation professionnelle 246, Allée du golf Saint-Eustache J7x xxx	-	5	5

## CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

Bâtisse	École	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
B 805	306	Centre de formation continue des Patriotes Place Sauvé 350, boulevard Arthur-Sauvé (location) Saint-Eustache, J7R 4L1	6	6	6	
B 018		Centre de formation continue des Patriotes pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache, J7P 2B6	6	6	6	
B 793		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Sainte-Anne-des-Plaines 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	6	6	6	
B 794		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Montée Saint-François 1300, montée Saint-François Saint-Vincent-de-Paul, H7C 1S6	6	6	6	
B 795		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Leclerc 400, montée Saint-François Saint-Vincent-de-Paul, H7C 1S7	6	6	6	
B 796		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	6	6	6	
B 797		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Centre fédéral de formation 6099, boulevard Lévesque Saint-Vincent-de-Paul, H7C 1P1	6	6	6	
B 798		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Archambault Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0	6	6	6	
B 812		305	Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp (location) Sainte-Thérèse, J7E 5A4	6	6	6
B 051			Centre multiservice de Sainte-Thérèse pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse, J7E 1X3	6	6	6

AUTRES IMMEUBLES				
Bâtisse	Immeubles	2016-2017	2017-2018	2018-2019
B 800	Le Carrefour Saint-Eustache 430, boulevard Arthur-Sauvé (location) Saint-Eustache, J7R 6V6	1	1	1
B 063	Entrepôt Deux-Montagnes 215, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes	7	7	7
B 812	Salle Jacques-St-André (Centre multiservice de Sainte-Thérèse) 125, rue Beauchamp (location) Sainte-Thérèse, J7E 5A4	1	1	1
B 038	Pavillon Blanchard 6, rue Tassé Sainte-Thérèse, J7E 1V3	1,7	1,7	1,7
B 823	Atelier ressources matérielles 101, rue Blanchard (location) Sainte-Thérèse, J7E 4N4	1,7,8	1,7,8	1,7,8
B 042	Pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse, J7E 3M6	1,7	1,7	1,7



**Commission scolaire  
de la Seigneurie-des-Mille-Îles**

Direction du service de l'organisation scolaire

Ce document est produit par